



# Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la Commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de DONGES, après convocation légale en date du treize février deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Etaient présents : 22**

Messieurs CHENEAU François – SIMON Daniel – Madame LECAMP Yveline – Messieurs ROULET Jean-Paul – RIAUD Didier – Mesdames PIRAUD Monique – BOSSE-PERUS Viviane – GUINARD Chantal – PICOT Marie-Andrée – OLIVEIRA Angélique – Monsieur DUVAL Cédric – Madame ROQUET Christelle – Monsieur GIRARDEAU Alain – Madame MARTIENNE Alice – Messieurs OUISSE Laurent – DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine – Monsieur PABOIS Alain – Madame DAVID Joséphine – Messieurs MIAULT Vincent – PERRIN Yvonnick – BAUDICHAUD Ghislain.

**Etaient excusés avec pouvoirs : 6**

Monsieur LETILLY Tony (procuration à Madame PIRAUD Monique)  
Madame ROYER Carine (procuration à Madame LECAMP Yveline)  
Madame MINGOT Aurélie (procuration à Monsieur CHENEAU François)  
Monsieur FROCRAIN Frédéric (procuration à Madame OLIVEIRA Angélique)  
Monsieur GAUDIN Nicolas (procuration à Monsieur GIRARDEAU Alain)  
Madame BRICHE Pascaline (procuration à Monsieur RIAUD Didier)

**Etait absente excusée : 1**

Madame PIED Magalie.

**Secrétaire de séance : Monsieur DUVAL Cédric**

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire**

Vous avez reçu, il y a quelques jours, le procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2023. Est-ce que ce PV appelle des demandes de correction ? Oui ?

**Monsieur Ghislain BAUDICHAUD**

J'ai transmis un mail tout à l'heure avec des petites remarques. Sur le périmètre de l'église, je crois qu'il y avait un huitième votant en abstention, me semble-t-il.

Et puis c'est dommage, il y a beaucoup d'endroits où il est marqué « réponse inaudible », puisque les réponses sont apportées sans avoir allumé les micros. Donc, c'est l'occasion de le rappeler aux uns et aux autres, pour que l'on puisse avoir l'exhaustivité dans les prochains comptes rendus.

#### **Monsieur le Maire**

Merci. Sous cette réserve, est-ce qu'il y a d'autres observations ? Il n'y en a pas.

Donc le PV est **APPROUVE**, en tenant compte des réserves qui ont été formulées.

Nous allons donc passer à l'ordre du jour avec la première question financière qui est, comme tous les ans à cette période de l'année, la présentation du rapport d'orientation budgétaire, le ROB 2024 du budget général.

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION N° 1**

### **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2024 DU BUDGET GENERAL**

\*\*\*\*\*

#### **Rapporteur : Madame Chantal GUINARD**

##### **Exposé**

Il est rappelé à l'assemblée que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, en vertu de l'article L. 2312-1 et du nouvel article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par l'adoption du référentiel M 57), le Maire présente un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dans les dix semaines précédant l'examen et le vote du Budget Primitif.

Il fournit des informations sur le contexte général, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur l'évolution de la situation financière de la collectivité locale, et permet de débattre de la stratégie financière et des orientations budgétaires qui seront retenues dans le Budget Primitif.

##### **Proposition**

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'engager le débat sur les orientations budgétaires pour 2024 à l'appui du rapport de présentation joint en annexe, pour le budget général de la commune.

La Commission des Finances, réunie le 13 février 2024, a examiné ces orientations budgétaires pour 2024.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Chantal. Alors comme tous les ans, nous avons un rapport étoffé qui nous a été préparé par les services, qu'évidemment nous remercions. Ce rapport fait, comme l'a dit Chantal, 36 pages. Il se décompose d'éléments de contexte, tout d'abord international et national, puis ensuite, un contexte local avec le rappel du compte administratif provisoire de l'exercice précédent 2023, et l'indication des grandes orientations retenues pour l'élaboration du futur budget de la Commune pour 2024.

Ce rapport est toujours bien rédigé, mais il est assez dense. Alors, ce que je vous propose c'est de ne pas faire une lecture littérale et complète qui peut s'avérer un peu fastidieuse, surtout l'énumération des chiffres, mais de retenir les points essentiels qui servent ensuite à appuyer un débat et à servir un débat sur les orientations de la Ville, qui sont, je pense, la partie la plus intéressante de ce rapport.

Si personne ne voit d'inconvénient à cela, je me propose de faire cette présentation synthétique, d'autant plus synthétique que les éléments du contexte national ont changé il y a trois jours, parce que vous avez vu que le Ministre de l'Economie a annoncé que, (oh ! comme c'est étonnant), les prévisions de croissance qui avaient été annoncées pour 2024 ne sont pas réalisées et que, au lieu de 1,4 on serait à 1 et semble-t-il d'après l'OCDE, on serait à 0,6. Pour la Banque de France, on serait à un peu moins de 1.

Donc on voit bien que les chiffres évoluent et que, au moment où les budgets sont votés en fin d'année, la sincérité des prévisions n'est pas toujours au rendez-vous et donc forcément, que cela ne nous permet pas de retenir ces chiffres, même si faute de mieux, ce sont ceux qui ont été utilisés au moment de la rédaction.

Les services ont fait avec les éléments d'information dont ils disposaient. Ces chiffres n'étaient pas exacts, enfin n'étaient pas crédibles à long terme, et on voit bien qu'il faut les affiner. Et, c'est toujours à la baisse, et on nous annonce 10 milliards d'économies, si j'ai bien compris, sur le budget de l'Etat 2024, alors qu'on nous annonçait des tas de dépenses supplémentaires et malgré ces économies, la dette publique de la France ne cesse d'augmenter : « comprenez qui pourra »...

Sur le contexte international, le ralentissement de la croissance mondiale se poursuit avec une inflation toujours forte, mais en baisse. On ne va pas rentrer dans le détail des différents pays. On sait qu'il y a des phénomènes divergents entre pays, les Etats-Unis notamment, qui réussissent à maîtriser l'inflation assez rapidement, tout en développant l'emploi.

L'Allemagne qui entre dans une crise profonde, alors que c'est notre principal partenaire économique et c'est notre principal partenaire tout court, pour être le pilier de l'Union Européenne. Donc on voit bien que l'Allemagne est en panne, et c'est une panne qui est inquiétante, parce que, quand l'Allemagne est en panne c'est l'Europe qui « tousse », et derrière cela, nous voyons que les économies émergentes aussi sont affectées par ce ralentissement de la croissance.

Les perspectives nationales : je vous ai indiqué les chiffres qui nous avaient été annoncés et qui ne sont pas réels, qui ne seront pas retenus finalement pour l'année 2024 et qui obligent le Gouvernement à annoncer des coupes budgétaires, enfin des dépenses qui seraient supprimées. Après, je ne vais pas entrer dans le détail, parce que c'est un débat de politique nationale, mais on voit bien que c'est un peu étrange de faire des coupes de dépenses dans, notamment le dispositif Eco-Renov, puisque c'est un dispositif qui fait l'objet de beaucoup d'encouragements et puis on voit que ce dispositif n'aura pas finalement tous les financements qui lui étaient alloués... Semble-t-il au prétexte que les crédits alloués les années précédentes n'étaient pas utilisés, et si je peux ouvrir une parenthèse, c'est que « si les crédits ne sont pas utilisés, c'est parce que le dispositif Eco-Renov, dont beaucoup de nos concitoyens peuvent avoir intérêt à en faire appel, eh bien ce dispositif est tellement complexe que certains renoncent à finaliser leur dossier.

J'ai vu la semaine dernière, un habitant de Donges, qui a vu son dossier accepté dans un premier temps, mais ensuite, le versement de l'aide lui a été refusé, au motif que son adresse avait changé en cours de route. Alors, qu'il habite la même maison depuis 45 ans et que sa maison n'a pas déménagé, mais c'est simplement le fait que l'ordinateur ou la machine n'accepte pas que son adresse ne soit pas la même, pour la même maison que le jour où il a eu l'accord de principe d'Eco-Renov et donc c'est à cause de cela que son dispositif a été annulé.

Donc on voit bien l'absurdité de tout ça. Cela permet de faire des économies, de ne pas dépenser les crédits pour lesquels les habitants, les propriétaires sont en droit de demander des aides à l'amélioration du logement. Donc, des économies annoncées par l'Etat souvent sur le dos des collectivités...

Sur la croissance, j'ai déjà dit que les documents qui nous sont présentés ne sont pas forcément fiables. Sur l'inflation, l'inflation diminuerait en 2024 et ensuite 1,75 à compter de 2026. Je ne sais pas comment on peut déjà aller jusqu'à 2026, quand on voit le « brouillard » dans lequel nous nous trouvons au niveau de l'économie mondiale avec les incertitudes économiques et surtout géopolitiques, sur l'énergie, sur le Moyen-Orient, les Etats-Unis et bien sûr, la Russie.

Le déficit, évidemment toujours, le déficit de l'Etat, de la balance, il est toujours très élevé et les agences de notation vont donner une notation à la France, entre le mois de mai et le mois de juin. Donc ça risque d'être compliqué, le contexte économique pour les collectivités, alors on nous dit que l'évolution de l'épargne brute des communes aurait été positive en 2023 de plus 21% pour les communes. On voit bien que ça ne veut pas dire grand-chose, parce qu'il y a des petites communes, des grandes communes, des communes qui perdent de la population, des communes en développement. C'est une indication.

Par contre, ce qui est intéressant, c'est de voir la baisse considérable de l'épargne brute des départements de moins 39%. Nous savons que notre Département, aujourd'hui, il est profondément affecté par la réforme de la fiscalité locale, puisqu'on en a déjà parlé, je crois. Sa recette principale qui était la taxe foncière a été remplacée par les droits de mutation. Donc, les droits versés chez les notaires lors des ventes immobilières ou les successions, et ces droits de mutation ont chuté à cause de la crise du marché immobilier liée au taux d'intérêts élevés et à la restriction de l'accès au crédit. Notre Département, comme les autres, se trouve en grande difficulté et n'a pas pu voter son budget comme il le prévoyait au mois de décembre, et s'est reporté au mois prochain.

Donc cet impact sur les départements de France en général et sur le nôtre, forcément, ça restreint les capacités d'intervention des départements. Ce n'est pas de la faute du Département, mais ça vient limiter sa capacité à nous aider, nous les communes, pour nos projets à nous, puisqu'il a déjà des difficultés à financer ses dépenses obligatoires à lui.

Ensuite, l'absence des mesures « contrats de Cahors », eh bien ces contrats de Cahors ne nous concernaient pas. C'était des contrats par lesquels l'Etat voulait obliger les villes d'une certaine taille, c'était la taille au moins de Saint-Nazaire, je crois, à ne pas augmenter leurs dépenses de fonctionnement, à ne pas excéder l'inflation de moins de 0,5%, c'est-à-dire augmenter les dépenses de fonctionnement de moins que l'inflation. Et David SAMZUN, Maire de Saint-Nazaire, disait que c'était absurde, puisque dans une commune comme Saint-Nazaire, où les recettes augmentent structurellement du fait du dynamisme d'économie locale, et que les besoins augmentent aussi avec une population en hausse, on n'a pas le droit de dépenser l'argent qu'on a. C'était un cadre un peu absurde d'encadrement des finances locales.

La loi de finances pour 2024, alors je n'ai pas forcément envie de rentrer dans le détail, parce qu'il y a des affichages politiques sur un budget « vert », un budget d'investissement dans l'éducation, la réduction de la fiscalité, la lutte contre l'inflation, la lutte contre la fraude fiscale. Bon, ce sont des affichages du Gouvernement, on les lui laisse... Ce qui compte, ce sera l'exécution et surtout l'évolution du budget du fait des coupes annoncées.

Le plafonnement des dépenses publiques locales, je viens d'en parler. Cette limitation de la trajectoire, j'aimerais bien savoir comment ça va être appliqué, et comment ça sera surtout contrôlé, et comment ça sera éventuellement sanctionné. C'est très bien de dire que les collectivités doivent se serrer la ceinture, quand l'État n'est pas capable de le faire, de se l'appliquer à lui-même, mais après comment ça se passe concrètement ? Les dispositifs contrats de Cahors, il n'y en a pas pour des communes de notre taille.

Les dotations, donc l'objectif des dotations est renforcé, enfin, ou était renforcé. L'objectif de financement des projets concourant à la transition énergétique était accru par la dotation de soutien à l'investissement local, la DSIL, et introduisait pour la DETR, la dotation d'équipement des territoires ruraux, et la DSID, la dotation de soutien à l'investissement des départements, des objectifs de 20-25%. Là encore, ce qui compte, c'est ce qu'on obtient, ce n'est pas tellement les affichages.

La dotation de soutien à l'investissement local, donc la DSIL, exceptionnelle qui est inscrite dans le cadre du plan de relance, vient soutenir l'investissement public local à hauteur de 111 millions d'euros. Alors 111 millions d'euros, à l'échelle du pays, ce n'est pas grand-chose, c'est même du « saupoudrage », peut-être.

La hausse du FCTVA, donc c'est plutôt, en principe, intéressant. Le FCTVA, sur nos dépenses d'investissement communal, c'est une rétrocession faite par l'État l'année N+1, correspondant à une partie de la TVA que nous avons payée sur l'investissement. Ce n'est pas un remboursement de TVA, c'est une compensation partielle de TVA. Mais, c'est une recette d'investissement qui est plutôt intéressante, puisque ce n'est pas de la dette et c'est lié aux investissements que nous avons fait l'année précédente.

Le renouvellement urbain, nous ne sommes pas vraiment concernés. Une taxe spéciale d'équipement rehaussée en 2024, au bénéfice des établissements publics fonciers de Mayotte, des Hauts-de-France, du Grand-Est et de la Vendée. J'aimerais bien savoir ce que vient faire la Vendée avec Mayotte et les Hauts-de-France, mais bon, c'est le mystère du débat parlementaire...

La prise en charge des factures d'énergie, donc le bouclier tarifaire a fonctionné pour nous, pour notre Commune, en 2023, à hauteur d'une prise en charge de 21 700 euros, mais les seuils ont été rehaussés, évidemment, et donc maintenant, nous ne pourrions plus bénéficier de cette petite contribution de l'État au titre du bouclier tarifaire en 2024. Nous payerons directement la facture.

Les réformes des indicateurs financiers, les réformes fiscales, avec toujours la logique de supprimer ou d'alléger la fiscalité de production, c'est-à-dire les impôts payés par les entreprises qui ne sont pas liés aux bénéficiaires, donc tout ce qui est lié au chiffre d'affaires ou à la valeur des investissements, des actifs, l'État essaie de réduire cette part dans la fiscalité, ce qui a pour effet de geler nos recettes fiscales liées aux entreprises, notamment le foncier bâti industriel, qui représente à Donges, une part très importante du produit de la taxe foncière.

La suppression de la CVAE, c'était un impôt qui avait été créé après la suppression de la taxe professionnelle et maintenant, même ces impôts-là, sont eux-mêmes supprimés...

La dotation de solidarité rurale, nous pouvons en bénéficier, parce que nous rentrons dans les critères, nous sommes concernés par la fraction de péréquation. Donc là, nous verrions une dotation augmenter un petit peu, enfin de 19%, mais c'est à partir de 107.000 euros, donc on passerait de 107 641 euros à 129 000. Ça, c'est plutôt positif. Cela concerne le contexte national et international que j'ai résumé.

Sur le contexte local, eh bien les orientations, les bilans des actions 2023, les orientations 2024, sans surprise, on reste dans une stratégie qui est toujours la même, de maîtriser nos coûts de fonctionnement, ce qui n'est pas simple dans une Commune qui se développe en population. Mais, maîtriser nos coûts de fonctionnement en pilotant la masse salariale pour préserver notre capacité d'autofinancement sur le long terme, de garder la capacité d'investir sans dette.

Ensuite, eh bien au niveau des investissements, définir un programme qui est en adéquation avec les besoins d'entretien, de valorisation de notre patrimoine, les besoins en équipement exprimés par la population, et puis aussi respecter nos obligations au titre de la diminution de nos émissions, donc amélioration de la performance énergétique par le décret tertiaire et la mise en place de l'accessibilité de la voirie communale et des bâtiments communaux. Cela toujours en faisant des efforts pour obtenir le maximum de financements extérieurs, donc de subventions notamment, pour financer nos activités et nos investissements, et toujours en maîtrisant la dette, comme c'est le cas depuis dix ans, en complément de notre autofinancement.

L'analyse rétrospective du compte administratif provisoire 2023, eh bien vous avez un tableau qui vous est présenté. Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 5,17% par rapport à 2022, non pas par rapport à 2023, il y a une « coquille » sur le rapport. Donc ces recettes réelles de fonctionnement représentent 11,62 millions d'euros. Donc cette augmentation est liée à une augmentation de dotation, la valorisation, la hausse des bases de la fiscalité locale, dont nous avons déjà parlé, et le produit de la reprise des activités du secteur enfance-jeunesse par la Ville, la municipalisation qui est intervenue pour la première année en 2023.

Cette municipalisation a entraîné, certes plus de dépenses, nous allons en parler tout à l'heure, mais elle entraîne aussi plus de recettes, puisque les contributions de la CAF sont versées à la Commune et les contributions des familles sont versées à la Commune aussi. Ça explique cette hausse de recettes.

Au chapitre 70, les « ventes de produits », on a une légère diminution du fait de la moindre refacturation de la mise à disposition de personnel à l'OSCD, puisque l'un des agents qui était mis à disposition est parti à la retraite.

Les participations des familles au titre de la restauration scolaire et des activités extrascolaires, périscolaires et de la Maison des Jeunes ont, elles, augmenté de 12% en passant de 325 366 euros à 364 442 euros.

Au chapitre 13, « l'atténuation de charges », on a une diminution en passant de 273 950 euros à 147 5 06 euros. C'est lié au fait de la diminution du nombre des dossiers d'arrêt maladie pris en charge par l'assurance statutaire, c'est-à-dire qu'on a moins de dossiers d'arrêt maladie de longue durée pris en charge, et notre assureur a moins d'indemnités à nous verser. Donc c'est plutôt bon signe, mais l'assureur a moins de participations à verser à la Commune.

Le produit de l'indemnité d'apprentissage a progressé.

Au chapitre 73, au niveau de la fiscalité, le produit des impôts et taxes a augmenté de 3,38% entre 2022 et 2023. C'est lié aux coefficients de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui avaient été fixées à 7,1% par la loi de finances 2023.

On voit dans ce tableau, le produit de la dotation de compensation de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels et la dotation de solidarité communautaire a diminué de 2,63% en raison de la progression du revenu par habitant. Après une progression continue depuis 2017, ils avaient augmenté de 85% entre 2017 et 2023.

Les droits de mutation ont amorcé un repli de 8,5% entre 2022 et 2023. Cette baisse structurelle qui a été constatée au niveau national, puisqu'on en parlait pour le Département de Loire-Atlantique. Elle est due évidemment à la baisse du nombre des transactions immobilières et aussi peut-être du prix de vente moyen, même si je pense que chez nous le prix de vente moyen n'a pas encore considérablement baissé.

Le produit de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité reversée par Territoire d'Energie 44, ça a augmenté de 34%, mais le produit propre à l'exercice 2023 totalise seulement 141 443 euros, si on ne tient pas compte des régularisations de l'exercice 2022. Le montant 2024 sera calculé sur une base qui tient compte de la consommation électrique, qui a connu une baisse notable de 7% à Donges entre 2021 et 2022, et d'autre part de l'indice des prix de la consommation, hors tabac 2022-2023 qui est de plus 5,3%.

Donc, il sera proposé d'inscrire par prudence au budget 138 500 euros, soit une diminution de 2,1% par rapport au produit de 2023.

Au chapitre 74, « dotations et participations hors produit de la dotation de compensation de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels », on a une progression de 48,41% par rapport à 2022, ce qui intègre pour la première année le produit des aides de la CAF pour l'enfance-jeunesse municipalisée au 1er janvier, ce que je disais. Donc, 110 562 euros, d'une part, et puis l'aide pour la tarification sociale des cantines, 114 276 euros, et puis enfin le dédommagement de 14 816 euros versé par la CARENE à la Commune pour le coût du transport des élèves, pour le « savoir nager », pour qu'ils aillent à la piscine à Saint-Nazaire, la plupart c'est à l'Aquaparc. Donc cette recette et cette dépense sont générées par la fermeture de la piscine de Donges

Les prestations de la CAF pour le multi-accueil, le RPE et le LAEP ont progressé de 12,7% et le chapitre enregistre en outre, la dotation de solidarité rurale qui a progressé de 18,7%.

Chapitres 75 et 76 « autres produits », ces chapitres ont augmenté de 35,45% par rapport à l'année précédente. Ils intègrent le produit des locations de salles qui a beaucoup augmenté par rapport à 2022 : 52,6%, et la participation du Département à l'utilisation des installations sportives par le collège : 25.188 euros.

Au chapitre 77, produits exceptionnels, on a le produit de cession d'immobilisation pour 1.450 euros, c'est un échange de terrain avec Silène et la cession d'un engin de voirie. Et à l'article 77.8, c'est une cession aux Clos Galants, un terrain aux Tainières, un délaissé de voirie rue de Parscau-du-Plessis.

La dotation biodiversité est enregistrée à hauteur de 32 339 euros, mais en 2024, cette dotation ne sera plus versée qu'aux communes rurales. Un trop-versé de subvention de 24 000 euros a été remboursé par le COS départemental, tandis qu'un montant de 10 928 euros correspond au remboursement sur sinistre par les assurances, notamment un dégât des eaux au logement rue du stade et le paratonnerre à l'église qui était tombé suite à un épisode venteux, un peu comme aujourd'hui.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont globalement augmenté de 7,79% par rapport à 2023. Elles totalisent 10,01 millions d'euros.

Le chapitre 011, « charges à caractère général », a augmenté de 31,58%. Il s'agit des repas de restauration scolaire, avec la hausse des tarifs de 7%, notamment la hausse des tarifs facturés à la ville, et la reprise des activités enfance-jeunesse, les fournitures scolaires, les transports, autres services extérieurs et repas des enfants inscrits au périscolaire et extrascolaire. La dépense passe de 416 784 euros à 583 487 euros, mais les recettes ont également progressé.

Il faut tenir compte aussi de l'externalisation de l'entretien des salles omnisports et des locaux de la mairie : 89 502 euros et une progression de 7,7% des cotisations d'assurance.

J'ouvre une parenthèse. Dans les réunions de maires, on nous parle beaucoup de communes qui ne trouvent plus d'assureurs, parce qu'elles ont un taux de sinistralité très élevé. Quelquefois même, j'ai vu l'exemple, pas dans notre région, mais, un nouvel assureur qui assure à compter du 1er janvier, s'il y a une tempête le 17 février, le 1er mars, il envoie sa lettre de résiliation, comme il a le droit de le faire, et la commune perd un assureur à l'échéance de la fin de l'année. Donc, c'est très compliqué de s'assurer, et quand on reste assuré, comme c'est le cas heureusement pour nous, les primes augmentent considérablement.

Nous avons subi, comme l'ensemble des collectivités en 2023, une forte augmentation des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz, du fait du conflit en Ukraine. Vous avez un tableau graphique qui présente bien l'évolution qui a été faite et la hausse considérable qui est arrivée en 2022, même si, pour être honnête, les choses avaient commencé déjà dès le milieu de l'année 2021. On a un poste énergie, électricité, chauffage urbain, combustible, qui a augmenté de 37,9% en passant de 358 527 euros en 2022, à 494 477 euros en 2023, tout en précisant bien que, dans d'autres collectivités, c'est encore bien pire, parce que nous avons profité de tarifs de l'achat groupé de Territoire d'Energies et que, dans cette hausse globale, il faut tenir compte aussi du fait que le prix de l'énergie, de la chaleur, du réseau de chauffage urbain, a augmenté, mais il a augmenté de façon bien moindre que le prix du gaz et que cela impacte quand même positivement notre dépense de chauffage et d'énergie en général.

Le chapitre 012, « charges de personnel » hors cotisations d'assurance, médecine du travail et personnel extérieur, il a augmenté par rapport à 2022, de 6 376 288 euros contre 5 893 189 euros, en tout premier lieu, du fait de la municipalisation des accueils périscolaires et extrascolaires des enfants et jeunes de 3 à 18 ans, à compter du 1er janvier 2023. Cela avait été discuté, prévu et annoncé, donc il n'y a pas de surprise à ce niveau.

Le soutien en matière de pouvoir d'achat a impacté la masse salariale, mais la Collectivité a œuvré par sa gestion stricte des postes et l'application des lignes directrices de gestion a limité l'impact au niveau du chapitre 012.

En 2023, il est à pointer, donc en premier lieu, la création du service municipal animation périscolaire et extrascolaire, avec une nouvelle équipe sur les deux sites, La Souchais et La Pommeraye, et sur les temps des mercredis et vacances, sur le seul site de La Souchais, avec au minima 12 personnes, dont 4 directeurs de structure à temps plein, qui se relaient entre matin et après-midi pour assurer une présence et un relais entre 7h30 et 18h45, donc une forte amplitude horaire. L'impact du coût pour la collectivité est estimé en septembre 2022, lors de la présentation au comité technique exceptionnel, à 510 000 euros. 137 000 euros étaient déjà intégrés au budget par la mise en œuvre des animations de pause méridienne.

Au niveau de la Maison des Jeunes, les inscriptions ont bondi depuis le mois de septembre et l'arrivée de la nouvelle directrice, donc tout cela, c'est très positif.

Au niveau des primaires, l'engouement des familles a été important, ainsi les services communaux ont accueilli plus d'enfants qu'initialement prévu. Donc, cela aussi, c'est un signe que le service répond bien aux attentes de la population, que la municipalisation a un effet bénéfique. Cela nous encourage dans cette démarche.

Donc, une hausse de l'estimation globale de 55 000 euros qui correspond à un besoin fort en animation sur les temps de vacances scolaires, sur des semaines de 50 heures sur la base de 15 semaines à l'année, donc 4 périodes de 2 semaines de petites vacances, 8 semaines d'été et 1 semaine à Noël. Pour répondre aux besoins des usagers, la dépense en personnel d'animation a donc été de 565 000 euros.

Il y a eu aussi, pour impacter la hausse de nos dépenses de personnel, les augmentations successives du SMIC, impactant le minimum de traitement des agents publics. Alors, c'est du positif pour les agents, nous en sommes tous d'accord et c'est mérité, simplement les annonces sont faites parfois en cours d'année après le vote du budget et elles perturbent l'exécution budgétaire, parce que cela n'avait pas été anticipé, pas prévu.

Alors il y a plusieurs mesures qui nous impactent. Pour que le traitement des fonctionnaires et des contractuels de droit public qui sont en tout début de grille puissent suivre l'évolution du SMIC, tous les traitements afférents à l'indice majoritaire 343 et jusqu'à 352 ont été portés à 352, et ce, jusqu'au 30 avril 2023, cela correspondait à une augmentation d'un point par rapport à décembre 2022. Le SMIC horaire brut était de 1709,32 euros et le traitement indiciaire de base dans la Fonction Publique de 1712,06 euros. Donc on voit bien qu'il y a un écart très très faible entre le salaire traitement indiciaire de base minimum et le SMIC horaire brut.

Par la suite, tous les traitements afférents à l'indice majoritaire 343 et jusqu'à 361 ont été portés à 361 jusqu'au 30 juin, donc une augmentation de 9 points par rapport à la première période de l'année. Le SMIC horaire brut a à nouveau augmenté : 1747,20 euros avec un traitement indiciaire de base de la Fonction Publique de 1750,86 euros.

Au 1er juillet, les grilles indiciaires ont été officiellement mises en adéquation avec les indices rémunérés dits « indices inflation ». Et, il est à noter que, plus concrètement, du fait de ces mesures dérogatoires, les agents occupant l'échelon 1 à 7 ont bénéficié de la même rémunération de base, alors que pour certains, sept années d'ancienneté les séparaient de l'échelon 7. Ce sont les bizarreries de ces mesures... La revalorisation de la valeur du point d'indice, donc cette valeur a augmenté au 1er juillet 2023 d'1,50%, passant de 4,85003 à 4,92278 euros. Ces deux mesures ont impacté le budget, avec un coût de 61 000 euros chargé.

Conscients des dépenses importantes à venir dès le début de l'année 2023, la mise en œuvre stricte de la stratégie en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences fixée dans les lignes directrices de gestion a permis de modérer la hausse de la masse salariale. En effet, plusieurs postes n'ont pas été remplacés, suite aux départ en retraite. Les sommes économisées ont permis de compenser en partie la hausse des dépenses. Il a aussi été validé d'utiliser une partie de ce fonds pour répondre au mieux aux fortes attentes de la population. Un recrutement pérenne a été acté dans deux services, le service social et le CCAS, et la police municipale.

Concernant certaines mobilités, les recrutements ayant été différés ou opérés sur des profils plus jeunes, les dépenses en ont été impactées à la baisse. Ce constat infructueux de recherche de profil est toutefois problématique pour la continuité du service public sur le long terme. L'ensemble des agents a pris en compte les contraintes budgétaires et chacun contribue au bon fonctionnement de la Collectivité, malgré des flux de travail parfois plus tendus.

La cotisation d'assurance statutaire a diminué de 26,8% en raison d'une régularisation à la baisse de celle de 2022.

Au chapitre 65, « autres charges de gestion courante, subventions et participations », on a une diminution de 23,48% par rapport à 2022.

Les subventions aux associations ont diminué de 42,6% en 2023. Cela correspond à la minoration de la subvention versée à l'OSCD, du fait de la municipalisation des activités enfance jeunesse. Nous voyons que la dépense a été reportée sur un autre compte, sur le 0,12, mais néanmoins ça entraîne une diminution, qui était prévue et anticipée aussi, du poste du chapitre des subventions.

En revanche, la progression du nombre d'élèves en classe maternelle à l'école Saint-Joseph a induit une hausse de 11,3%, de la participation communale, du forfait communal versé à cette école, qui est passée de 137 613 euros à 153 223 euros.

Le chapitre 66, « frais financiers », a progressé de 35,06% en raison de la dégradation du prêt structuré de l'ISFIL, dont le taux au 31 décembre résultant de la formule est passé de 7,703% en 2022 à 11,912% en 2023. Les courbes des taux « 30 ans sur un an » ne s'étaient jamais inversées depuis le début de l'emprunt.

L'autre prêt structuré, basé sur l'écart d'inflation française et d'inflation européenne, s'est quant à lui peu dégradé en 2023 avec un taux égal à 4,576% au 31 décembre 2022. Les anticipations des taux des deux emprunts structurés pour 2024 sont respectivement estimées à 9,228% et 11,008% à ce jour. Tout en sachant bien, que chaque année, nous remboursons du capital et nous sommes dans la dernière ligne droite pour rembourser complètement ces deux prêts « toxiques », puisqu'ils seront définitivement remboursés en 2028. Donc, il nous reste 4 ans, et nous remboursons beaucoup de capital chaque année, si bien que le capital restant, sur lequel il y a intérêts, est de moins en moins élevé, heureusement.

Mais, nous n'avons néanmoins pas décidé de négocier avant terme la résiliation anticipée, parce que les indemnités de résiliation, les IRA, indemnités de résiliation anticipée, qu'on voulait nous faire signer étaient considérables. C'était en plusieurs centaines de milliers d'euros. Alors, on nous a dit que l'on nous aurait prêté de l'argent pour payer des pénalités, mais je ne voyais pas l'intérêt de faire ça, ça aurait été catastrophique. Donc nous allons quand même nous en sortir en 2028.

Les chapitres 67 et 68 « charges exceptionnelles et provisions » progressent de 871,24%, en raison du versement d'une contribution exceptionnelle de 7 456 euros au Parc Naturel Régional de Brière et de provisions effectuées pour la première année, au titre des intérêts des deux emprunts structurés, en cas de déclenchement des formules. Donc, une provision d'un montant de 93 500 euros.

Au chapitre 014, qui concerne les « atténuations de produits » diminue de 41,41%. Ça comprend le FPIC qui a diminué de 15 000, à un peu plus de 15 000 euros, et la pénalité pour la loi SRU, puisqu'il y avait 125 904 euros en 2022 et aucun versement à faire en 2023.

L'épargne et la dette. Donc on a une synthèse des éléments de rétrospective 2021-2023 pour la Commune. La hausse des épargnes sur la période 2023 influence le ratio de désendettement. Vous avez des tableaux qui vous sont présentés. En 2023, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 5,7% tandis que les dépenses progressent de 7,79%. Donc cet écart de dynamique, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement qui augmentent plus vite que les recettes de fonctionnement, ça réduit notre épargne de gestion qui atteint 1,91 million d'euros en 2023. L'épargne brute évolue donc moins favorablement que l'épargne de gestion avec la progression des intérêts de la dette, puisqu'on a parlé des prêts toxiques et des taux qui se sont déclenchés. Donc l'épargne brute atteint 1,60 million d'euros en 2023 et l'épargne nette passe de 758 000 euros en 2022 à 557 000 euros en 2023, soit une baisse de 26,5%.

La forte progression des dépenses s'explique principalement par les chapitres 011 et 012, dont on a déjà parlé tout à l'heure. Donc on voit bien la vigilance qu'il faut avoir. Là, vous avez un tableau assez éclairant sur « l'effet de ciseaux ». « L'effet de ciseaux », ce serait si la progression des dépenses augmentait au même rythme par les « pointillés », et nous voyons que si rien n'était fait pour maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, en 2026, nous n'aurions plus d'épargne nette et donc nous serions en difficulté pour emprunter et pour rembourser et pour investir tout court.

Donc, il faut absolument maîtriser l'évolution de nos dépenses de fonctionnement pour échapper à « l'effet de ciseaux » et pour avoir des marges de manœuvre pour les investissements indispensables qui se présenteront dans les années futures pour répondre aux besoins de la population dongeoise. Ce graphique est très intéressant, très important. Il nous montre la trajectoire à respecter. Il faut « casser » la courbe et diminuer la hausse. On l'a vu, il y a des hausses de dépenses qui ne sont pas liées à notre politique, qui sont liées aux décisions prises sur le point d'indice, sur les grilles indiciaires, sur la carrière des fonctionnaires. Donc ça, c'est une donnée externe.

Les données concernant nos contributions obligatoires, le FPIC, etc..., nous ne les maîtrisons pas non plus. Les taux d'intérêts, la hausse des taux d'intérêts et l'impact sur les intérêts versés par la Commune, nous ne les maîtrisons pas non plus. Mais nous avons quand même des leviers. Ce n'est pas toujours simple, dans une Commune qui continue de se développer, de devoir ne pas répondre à tous les besoins ou ne pas pouvoir accompagner toutes les sollicitations qui nous sont faites, et qui sont la plupart du temps, pas toujours, mais la plupart du temps, parfaitement légitimes. Nous avons l'obligation de faire preuve de responsabilité pour les années futures et de laisser à la Commune les marges de manœuvre dont elle aura besoin, encore une fois, pour entretenir son patrimoine et développer modestement, vu le contexte, mais développer quand même ses équipements.

Donc vous avez ensuite un tableau qui récapitule l'évolution, depuis ces dernières années, des dépenses réelles de fonctionnement, avec évidemment, une augmentation beaucoup plus marquée en 2023, mais les causes sont connues, l'énergie, les dépenses et le poste du personnel.

L'évolution des recettes, qui augmente aussi, mais qui n'augmente pas dans la même proportion que les dépenses. Donc, c'est ça qui doit être notre « fil rouge » pour la préparation de notre budget 2024 et de nos budgets futurs.

L'évolution de l'encours de la dette et du recours à l'emprunt. Donc sur la période, la Collectivité a mobilisé 1,8 million d'euros. Nous avons un capital restant dû au 31 décembre 2023 de 7,12 millions d'euros contre 7,86 millions au 31 décembre 2021. Donc c'était 9,24 millions en 2019. Donc nous continuons de désendetter la Commune. Ça prend du temps, ça prend 10 ans, mais nous y arrivons et au niveau du désendettement, nous sommes très bien positionnés au regard du seuil limite des 12 ans recommandés par la loi de programmation de finances publiques 2018-2022.

Donc là, on voit que nous avons fait beaucoup d'efforts depuis ces dernières années, mais que ces efforts, petit à petit, trop lentement sans doute, mais sûrement, nous remettent dans une position où nous retrouvons une crédibilité vis-à-vis des financeurs extérieurs, notamment des établissements bancaires. Et il faut garder cette trajectoire, parce que c'est cette trajectoire qui nous permettra, en échappant par ailleurs à « l'effet de ciseaux », encore une fois, de réinvestir dans l'essentiel, sans remettre la Commune dans les difficultés qu'elle a trop longtemps subies.

Sur la période, la Collectivité a investi 5,85 millions d'euros. Les dépenses d'équipement ont été financées principalement par l'épargne nette, 28 %, l'emprunt, 27 %, les subventions, 20 %. On voit des subventions importantes, notamment pour l'école de la Pommeraye. Plus d'un million d'euros de subventions. Le FCTVA, 10 %, la taxe d'aménagement, 7 %, et les cessions d'actifs, 3 %.

La Commune a dû puiser dans son fonds de roulement pour financer le solde de sa section d'investissement pour 317 KW en 2023. Le fonds de roulement, au 31 décembre, se positionne à 1,69 million. Les Chambres Régionales des Comptes préconisent un fonds de roulement au moins équivalent à deux mois de dépenses de personnel, soit 1,06 millions d'euros en 2023 pour Donges. Donc nous sommes bien au-dessus.

Sur les dépenses d'investissement, elles ont représenté en 2023, 2,11 millions d'euros. Donc évidemment, l'opération de l'école de la Pommeraye a totalisé sur 2023, 878 307 euros en dépenses et 525 939 euros en subventions perçues, donc en recettes. Un montant de 390 970 euros a été consacré aux autres bâtiments scolaires, la réfection de la couverture et des travaux d'adaptation de l'école Césaire, des travaux de régulation de la chaufferie à l'école Casanova, la mise en place d'une structure de jeu à l'école de la Pommeraye.

Les travaux de sécurisation, d'éclairage public, d'installation et d'entretien de voirie ont été réalisés pour 235 307 euros. Les travaux d'étanchéité et de maintenance des bâtiments ont été réalisés à hauteur de 93 600 euros. Les études relatives à l'extension du futur cimetière, l'analyse des besoins sociaux et l'énergie des bâtiments de la Souchais, salle des Guifettes, un coût de 43 386 euros, des licences informatiques, comme toujours, l'acquisition de logiciels, la migration vers le « Data Center » de la Carène et l'achat de matériel numérique dans les écoles, avec une subvention de 25 803 euros. Cela a totalisé 88 368 euros. Les autres restes réalisés en dépenses au 31 décembre, à reporter sur 2024, représentent 461 840 euros.

Pour les recettes d'investissement, aucun emprunt n'a été souscrit en 2023. Outre l'épargne, les dépenses d'équipement ont été financées par des recettes d'équipement de 682 325 euros, des subventions versées par l'État à 321 902 euros, de DSIL, pour l'extension de l'école de la Pommeraye et la réfection de la toiture de l'école Césaire, l'Académie de Nantes pour le socle numérique des écoles, le solde de la subvention de titre du CTR versé par la Région, pour l'extension de l'école de la Pommeraye, le solde de la subvention versée par le Département pour l'extension de l'école de la Pommeraye, donc une somme de 243 607 euros, une participation de la CAF à la transplantation du LAEP pour 54 463 euros et le produit des amendes de police 22 500 euros. Ça, c'est pour financer des aménagements de sécurité routière sur notre voirie.

Les recettes financières : 1 002 946 euros, le FCTVA pour 400 840 euros, la taxe d'aménagement pour 179 606 euros et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 422 500 euros. Les restes à réaliser en recettes au 31 décembre à reporter sur l'exercice 2024 représentent 111 101 euros.

Pour l'année 2024, des orientations majeures. Plusieurs orientations majeures seront au cœur du projet politique. La poursuite du redressement des finances de la commune, ça c'est une constante depuis 2014. La poursuite de la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration du cadre de vie des habitants et des actions en faveur du développement durable. Et enfin, l'engagement fort pour la sécurité des personnes et des biens dans la Commune.

Donc, sur le redressement des finances de la Commune, on rappelle que ce redressement se poursuit malgré le contexte financier réglementaire toujours très défavorable. Je vous passe les développements sur la perte de l'autonomie fiscale depuis la fin de la taxe d'habitation, le gel de la taxe foncière des industriels, etc... L'impact de l'inflation, de la hausse des coûts de l'énergie, les mesures budgétaires dont on a parlé au niveau de la grille indiciaire des fonctionnaires, des points d'indice, de la hausse du SMIC, etc...

Les normes aussi qui sont omniprésentes. Il y a les agriculteurs qui en parlent, et ils ont tout à fait raison, mais il n'y a pas que les agriculteurs qui subissent les normes. C'est l'ensemble de la société qui est pénalisée par cette caractéristique française de la suradministration, mais la suradministration, ça génère des coûts et ça nous met en difficulté par rapport aux pays voisins de l'Union Européenne. Bref, ce contexte est défavorable.

Néanmoins, la dette de la Ville, donc je le disais tout à l'heure, c'est une redite, elle a baissé de 40% en 10 ans. Nous sommes dans des ratios beaucoup plus intéressants, beaucoup plus satisfaisants par rapport à notre endettement. L'épargne brute s'est dégradée. On reparle de « l'effet ciseau » qu'il faut « casser » dès cette année.

Et concrètement, pour l'élaboration budgétaire, les services ont été sollicités pour faire un gros effort, puisqu'il leur a été demandé, de façon intelligente évidemment, de diminuer les dépenses non obligatoires de 10%, pour ainsi limiter l'augmentation du budget de fonctionnement.

Cela ne veut pas dire que chaque poste de dépense va subir un « coup de rabot ». C'était la RGPP, adoptée par l'État à la fin des années 2000, où l'on prenait chaque budget et vous deviez faire moins 10%. Enfin, ce n'était pas moins 10%. Non, l'idée c'est d'essayer au maximum, quand c'est possible, évidemment, et « à l'impossible, nul n'est tenu ». Chaque fois que possible, on fait cette diminution, tout en étant bien conscient que la logique doit s'adapter au réel, puisque c'est en fonction du réel qu'on fait un budget.

Il faut aussi envisager une augmentation des impôts, toujours dans cette logique de « casser » cet « effet ciseaux », pour améliorer à terme notre capacité d'autofinancement. On a toujours dit, et on le redit, le recours à l'impôt, c'est le dernier recours. On ne le fait pas par facilité. On le fait dans la difficulté, quand on a essayé d'imaginer toutes les autres pistes envisageables pour limiter ce recours à la fiscalité. Mais quand toutes les autres pistes ont été utilisées, et qu'il faut faire face à des réalités économiques et financières, et à des contraintes extérieures qui pèsent sur nous, nous devons faire acte de responsabilité et accepter, même si ce n'est pas de gaieté de cœur, d'appliquer des hausses d'impôts sur les contribuables locaux.

Deuxième engagement, c'est la qualité de vie des habitants. Donc je vous passe les développements généraux sur la politique foncière et la politique du logement, le contexte de la politique du logement. Là, c'est une donnée que tout le monde connaît, je pense.

En 2024, quand même, donc, il va y avoir une vente de terrains à Silène, à la Sencie. 2, 4, 6, 8, route du Pingliou, pour une construction de 4 logements sociaux. Donc, cette vente de terrains générera une recette pour la Commune, en fonction du prix fixé au mètre carré, selon le barème accepté avec Silène.

Nous allons continuer de suivre les études menées par l'Agglomération pour l'aménagement du quartier des Écottais 3. Avec Daniel, nous étions à une réunion l'autre jour là-dessus. À terme, c'est quand même 270 logements qui vont être réalisés, avec des travaux en 2026. Donc nous suivons ça de très près.

Et une mission donnée à un architecte pour le projet de logement d'urgence à l'étage de la maison acquise par la Commune, au 17 rue Vice-Amiral Halgan, parce que nous avons besoin de logements d'urgence.

Deuxième action, l'amélioration et la sécurisation des voiries communales pour tous les usagers. Donc ça, c'est un sujet très important d'actualité, où nous sommes conscients et nous avons déjà pris des engagements là-dessus. Je l'avais déjà annoncé au moment des vœux, le 12 janvier. Et le contexte, c'est que depuis trop longtemps, nous avons dû prioriser les investissements dans les bâtiments. Notamment dans les bâtiments scolaires, parce qu'il y avait de gros efforts à faire et qu'il fallait accompagner l'augmentation du nombre d'élèves, les dédoublements de classes et les mesures prises dans le cadre du Réseau d'Education Prioritaire. Donc, outre l'amélioration, la rénovation complète de l'école de la Pommeraye, cela pesait très lourd dans des budgets très limités. Et donc, à chaque fois, la variable d'ajustement des budgets, ça a été malheureusement le budget voirie.

Je me retourne vers Daniel SIMON, parce qu'il en était le « premier mari ». Et, cet effort ne pouvait pas être demandé de façon continue, puisque les chaussées ne peuvent pas rester sans entretien, partout, avec plus d'habitants dans la Commune. Plus d'habitants signifie, plus de circulation et donc plus de dégradation de chaussées, plus de tranchées pour les permis de construire, avec des dégradations de voirie. Chaque tranchée pour le raccordement souterrain, eaux usées, eau potable, etc..., parfois électrique, donc des voiries dégradées. On ne pouvait pas continuer de cette façon-là. Et donc, dans l'équipe municipale, nous avons décidé de réorienter l'effort, dans le cadre qui est le nôtre, qui est contraint, vers ces travaux de voirie, de sécurité routière dans le centre-ville et dans les quartiers.

Il va y avoir des moyens financiers plus importants à consacrer à la voirie, aux équipements de sécurité, pour réparer les parties de chaussées dégradées, pour mieux sécuriser les carrefours dangereux et sécuriser les accès des enfants aux arrêts des transports scolaires par des réfections d'accotements.

Il y aura des busages aussi et des marquages au sol et d'autres aménagements. On a identifié plusieurs secteurs très prioritaires pour ces aménagements, des accotements pour que les enfants aillent en sécurité prendre le bus scolaire. C'est entre la rue de Grammont et l'aire de covoiturage des Six-Croix et dans le quartier de La Noë-Moreau, la Roulais, où là, il y a beaucoup d'enfants aussi qui prennent le bus. Il y en a d'autres, je cite ceux-là parce qu'ils sont très très demandés et à juste titre.

Évidemment, la rue de Gramont, sur laquelle nous avons fait des annonces à la presse avec Daniel l'autre jour. La rue de Gramont, où l'idée n'est pas de faire les travaux définitifs tout de suite, parce que cette rue va être, à nouveau impactée, car il reste des terrains constructibles à construire et qui vont être certainement construits. Donc, nouvelles tranchées à prévoir et puis surtout, l'aménagement des Ecottais 3, dont l'accès se fera par la rue Jules Verne. Et donc, qui dit : « aménagement par la rue Jules Verne, cela veut dire qu'il va falloir imaginer que le transport des véhicules, des poids lourds, des camions, des engins de chantier va se faire par la rue de Gramont ». Donc, tous ces budgets nouveaux vont nécessiter 350 000 euros sur ce projet de rénovation et de sécurisation de voirie.

Il faut aussi, en lien avec ce qui vient d'être dit, développer les modes de déplacement doux. Donc, dans le cadre de l'orientation « Donges-Ville-Verte », il y a eu la mise en place du plan-vélo et il s'agit de préparer ces aménagements, en lien avec l'Agglomération, avec un premier budget de 40 000 euros. Sachant que rue de Gramont, si nous faisons des aménagements qui ne seront pas encore définitifs, il y aura déjà des aménagements pour le vélo, dès 2024, avec des marquages au sol et des réfections de chaussée dégradée. Il sera déjà prévu d'envisager, entre le rond-point de Trélagot et le carrefour de la Sencie, les aménagements cyclables, certes par des marquages, pas encore par une voie bidirectionnelle, mais ça commencera dès cette année.

Le verdissement de la Commune continuera, avec des aménagements prévus au square « Princess Irène », aux extérieurs de la Maison des Associations et à l'entrée de Ville, au niveau de la rue du Stade. Ce sera réalisé par le service Espaces Verts qui travaille, comme toujours, très bien.

Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Vous avez tous vu la sonde qui a été posée sur la place Armand-Morvan, il y a quelques semaines. C'est dans le cadre de la mise en place du chauffage par géothermie. Un projet d'environ 400 000 euros, avec une subvention de l'ADEME de 82 000 euros et une sollicitation du Fonds Vert et de la Région des Pays de la Loire pour un accompagnement financier.

Des travaux au niveau des Halles des Sports, modifier la distribution et la régulation du chauffage et des eaux chaudes sanitaires. La VMC simple flux, avec une ventilation mécanique simple flux dans l'enceinte du bâtiment, avec une régulation adaptée. Donc un budget d'environ 200 000 euros et une participation de l'État, au titre de la DSIL, à hauteur de 49 790 euros.

Continuer l'action contre le projet Charrier à Revin. On rappelle pour mémoire, que nous avons engagé, non pas dépensé, mais engagé, c'est-à-dire autorisé, une dépense de 50 000 euros en 2023. Nous n'avons pas dépensé 50 000 euros à ce jour. Nous sommes, je crois, de l'ordre de 15 000 euros.

Autre orientation, les services publics pour tous les Dongeois, une ambition pour la solidarité. Donc on a recruté un nouvel agent au CCAS en 2023, pour avoir un secrétariat d'accueil distinct. Le CCAS est donc devenu le guichet d'entrée pour la tarification solidaire des transports de la STRAN et il va devenir cette année, le guichet d'entrée également, pour la tarification solidaire de l'eau potable qui a été votée, à l'avant-dernier conseil communautaire, au mois de décembre. Et, nous poursuivrons les rendez-vous annuels : la semaine bleue pour les seniors, la semaine du handicap, le repas des années, les chocolats pour les résidents de l'EHPAD.

Du fait de la participation au centre intercommunal d'action sociale qui a été mise en place par l'Agglomération en 2023, un prélèvement de 2 900 euros sera réalisé sur l'attribution de compensation. C'est un transfert de charge. La subvention allouée au CCAS en 2024 est estimée à 187 000 euros.

L'ambition pour les familles et la jeunesse, on en a déjà parlé, le service enfance-jeunesse, la municipalisation qui est un vrai succès, mais une légère baisse au niveau des effectifs scolaires qui résulte d'une tendance à la fois nationale et départementale, puisqu'à la rentrée de septembre, nos effectifs scolaires étaient de 955 élèves contre 1 013 l'année précédente.

Selon le Directeur Départemental des Services de l'Education Nationale, Inspecteur d'Académie, la tendance au niveau du Département va se poursuivre, du fait d'une baisse de la natalité. C'est une tendance nationale, puisqu'on a vu que cette année, on a eu un nombre extrêmement bas de naissances en France. Je crois que c'était de l'ordre de 700 000. On n'était jamais tombé si bas depuis de nombreuses années. Donc ça aura un impact inéluctable sur les effectifs de nos écoles.

Au niveau de la mise en conformité de la restauration scolaire de la Souchais, 190 000 euros seront mis en œuvre et une deuxième phase de travaux aura lieu. Le budget total sera de 550 000 euros. Il y aura un rafraîchissement des peintures du bâtiment de la direction de l'école Césaire pour 13 000 euros.

Pour la sécurité des personnes et des biens, 2023 a vu le recrutement d'un troisième policier municipal dès le départ de l'ASVP. Dès le début de l'année, le recrutement du quatrième policier va être lancé. Les horaires des policiers ont été modifiés, intégrant deux rondes de nuit chaque mois, à des dates aléatoires vers minuit, une heure du matin. 5 000 euros seront alloués à l'équipement des policiers, en caméra piéton, et 50 000 euros permettront de rénover notre système de vidéosurveillance vieillissant, puisqu'il va avoir 10 ans, et le renforcer avec de nouvelles caméras mises en œuvre, notamment dans le quartier des Guifettes.

La sécurité civile, les risques industriels et la protection des populations sont un souci majeur. Le PCS, plan communal de sauvegarde, a été mis à jour en 2023. Les élus et les services de la Ville ont déjà programmé sept exercices sur les risques industriels en 2024, enfin sur les risques en général, puisqu'un exercice a eu lieu, pas plus tard que ce matin en Mairie. En 2024 encore, le document d'information communale sur les risques majeurs sera retravaillé et diffusé à la population.

Sur l'attraction, la vie communale et la dynamique, proposer une offre culturelle diverse et accessible à tous avec des animations pour le plus grand nombre. Donc en 2023, pour rappel, nous avons favorisé l'accès à la culture pour tous avec la gratuité des inscriptions à la médiathèque et la gratuité des spectacles de la programmation municipale, avec toujours des spectacles variés, concerts, théâtres, spect'apéros, spectacles d'été. La mise en réseau des médiathèques est effective depuis le 12 décembre dernier avec un Internet commun, une carte unique.

Et, en 2024, nous souhaitons continuer à mettre en œuvre une programmation variée de spectacles, avec un budget de la culture, médiathèque, plus programmation culturelle, hors masse salariale de 87 355 euros contre 98 000 en 2023.

Encouragement des pratiques sportives car nous sommes une Commune sportive. Donc, nous avons déjà discuté ici du projet de service des sports au mois de septembre 2023. L'offre du service des sports, en direction des écoles et des établissements scolaires, a été renouvelée. Un partenariat avec la Maison de Santé de Donges a été signé pour organiser des cycles de remise en mouvement auprès des patients volontaires. La Commune travaille toujours avec l'OMS et l'ensemble des clubs.

Outre la rénovation énergétique du gymnase, un projet de rénovation du budget des halles de sport va être mis en œuvre en 2024, ainsi qu'un travail sur la signalétique des salles avec un budget de 45 000 euros.

Pour la dynamique de l'activité économique et commerciale, c'est toujours un projet fort de soutenir la dynamique de l'économie locale, de défendre le commerce et l'artisanat locaux. Pour cela, nous travaillons avec les professionnels pour aider les enseignes présentes à se développer et à tirer une nouvelle offre pour les Dongeois. Cela nécessite beaucoup d'énergie et de patience, et j'ai envie de dire d'endurance. Cinq marchés nocturnes ont été organisés pendant la saison estivale et ils vont être reconduits en 2024.

L'équipe municipale a également la préoccupation d'aider les demandeurs d'emploi, de les mettre en relation avec les entreprises qui recrutent. C'est l'objet des rencontres « sur la route de l'emploi ». Et en vue de redynamiser la Commune, nous avons travaillé sur le projet de valorisation de la place Armand Morvan dont nous avons déjà parlé.

Malheureusement, la situation financière du Département, sur lequel chacun comptait pour apporter des subventions importantes, combinée à une situation financière dégradée, nous contraint à renoncer au projet, tel dans la voilure qui était prévue initialement. Et pour 2024, nous allons allouer un budget limité à 33 400 euros pour ce projet, afin de terminer les diagnostics et l'esquisse.

Au niveau des produits, maintenant, de fonctionnement, les produits réels sont estimés à 11,66 millions d'euros. Il faudra affiner pour le vote du budget, mais il faut lutter contre « l'effet ciseau » dont j'ai déjà parlé. Donc les tarifs des services publics locaux, autres que ceux relatifs aux familles, augmenteront de 5% dès le mois de janvier. Au mois de septembre, il sera appliqué une augmentation des tarifs de restauration scolaire, de l'accueil des enfants et des jeunes, qui n'a pas été définie, mais on envisage 2%. Et pour l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition, elle sera faite selon une équation complexe.

Donc, compte tenu du niveau d'inflation atteint depuis le début de l'année 2023, l'acquis d'actualisation des valeurs locatives cadastrales pour 2024 s'établit à plus 3,9%. Donc la hausse des bases serait de 3,9% contre 7,1% en 2023.

Afin toujours de « casser » « l'effet ciseau » et de permettre à la Commune de dégager sa capacité d'autofinancement suffisante pour continuer à mettre en œuvre ses projets, il serait proposé de faire évoluer les taux d'imposition de plus de 6% en 2024. Donc vous avez le tableau, l'indication de ce que ça représente en 2024 par rapport à 2023.

L'allocation compensatrice qui relève du prélèvement sur les recettes loco-industrielles, il nous a été notifié 1 733 595 euros pour 2024. Le produit fiscal attendu par la Commune pour 2024 est ainsi évalué. Donc, vous avez un tableau qui indique que ce montant estimatif serait de 2 783 321 euros, avec des reversements de la Carène identiques à ceux de 2023, que ce soit au niveau de l'allocation compensatrice à peu près équivalente et de la dotation de solidarité communautaire équivalente en 2024 par rapport à 2023.

En 2024, sur la base identique au montant notifié en 2023, nous avons une stabilisation du montant de la DCRTP du bloc communal de 33 605 euros. Pareil pour le FNGIR pour 2024, notifié pour 80 820 euros comme l'année dernière. Concernant la dotation de solidarité rurale en 2023, nous avons donc perçu une hausse de 16 973 euros par rapport à 2022. Nous estimons en 2024, avec Finance Active, un montant de 129 000 euros.

Les droits de mutation ont amorcé un repli national, avec la baisse des recettes, nous l'avons déjà dit tout à l'heure. Ils avaient atteint un niveau historique en 2022, y compris sur le territoire de la Carène. C'est une progression nationale. Il y a eu un repli dès 2023, à la fin septembre, vous avez le tableau. On note, entre 2022 et 2023, une baisse de 8,5% des droits de mutation affectés à la Commune. Nous resterons prudents, en inscrivant un crédit de 256 000 euros au BP 2024, en intégrant une baisse de 20% par rapport à 2023. Comme ça, on peut avoir une bonne surprise, en étant très prudents, très pessimistes.

En résumé, nous avons une attribution de compensation, une DSC, qui représente le premier poste de recettes de la Commune, 41% de nos recettes. Les contributions directes, 25%, c'est le deuxième poste. En l'absence d'actions sur les taux, les bases évolueraient de 3,9%. Les dotations et participations obligatoires représentent une part significative de recettes de la Commune. Nous sommes bénéficiaires pour la DSR. Les participations évolueront en fonction des actions mises en place par la Collectivité. Les produits des services subissent la variation des fréquentations des usagers et les hausses des tarifs décidés par la commune. Les autres taxes cumulent avec le reste des éléments de fiscalité indirectes dont bénéficie la Ville : la taxe sur l'électricité, les droits de place, les droits de mutations et la taxe sur les pylônes. Les autres recettes regroupent les atténuations de charges et les revenus d'immeubles. La fiscalité reversée correspond au FNGIR. Les charges de fonctionnement devraient progresser de 1,3% par rapport au budget 2023, 13,1 millions d'euros contre 12,9 en 2023.

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement retenues tiennent compte de l'impact des mesures de revalorisation des traitements de base des agents, de l'intégration souhaitée de nouveaux agents, dont un quatrième policier municipal et un adjoint à la direction générale, mais aussi de la hausse des dépenses d'énergie. Les effets de l'inflation, certes moins fortes que l'année dernière, viendront s'ajouter à ces prévisions.

Dans un contexte financier très contraint, il a été demandé aux services de diminuer leurs dépenses non obligatoires de 10% pour limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement et cela impactera également l'enveloppe des subventions aux associations. Nous discuterons ensuite du détail.

Les dépenses d'énergie devraient atteindre, en 2024, 583 000 euros contre 495 000 en 2023. Le fait d'avoir intégré le marché porté par le syndicat Territoires d'Énergie de Loire-Atlantique limite l'impact des augmentations. Vous avez des tableaux qui indiquent les augmentations attendues pour le gaz naturel et l'électricité et les estimations budgétaires qui en résultent. Nous avons trois tarifs jaunes au niveau de l'électricité pour l'école de la Pommeraye, le restaurant scolaire de la Pommeraye et la mairie. Nous supposerons une augmentation de 90% sur les tarifs jaunes et nous ne serons plus éligibles à l'amortisseur des tarifs d'électricité qui nous avait fait économiser 22 000 euros en 2023.

Donc, il est raisonnable de budgéter 480 000 euros sur les bâtiments chauffés avec la chaufferie-bois. Pour la chaufferie-bois, il convient de prévoir une augmentation de 10%, soit un montant de 94 000 euros contre 85 000 euros dépensés en 2023. On voit que la hausse est quand même beaucoup plus faible pour la chaufferie-bois.

Les charges de personnel sont en évolution de plus 1%, ce qui est peu, qui résultent d'éléments récurrents comme l'AGVT, glissement, vieillesse, technicité, les avancements de grades et les promotions internes, l'augmentation individuelle d'origine indemnitaire et le complément indemnitaire annuel, le CIA.

Du fait du report de l'âge de la retraite, les salaires les plus élevés restent à charge plus longtemps. On tient compte aussi de la revalorisation des grilles indiciaires de 5 points majorés pour chaque agent, dès le 1er janvier 2024. Nous avons eu un « cadeau », enfin les agents ont eu un cadeau qu'ils ont découvert... C'est l'État qui avait décidé de majorer les grilles indiciaires de 5 points.

On pérennise la plupart des agents d'animation recrutés en 2023 dans le cadre de la municipalisation. Donc, leur carrière va pouvoir se dérouler, en incluant des reprises des services antérieurs et des avancements d'échelon à court terme. Le placement en stage de ces agents va avoir un impact fort sur la cotisation à l'assurance statutaire qui couvre les absences de l'ensemble des fonctionnaires titulaires affiliés au régime de retraite de la CNRACL.

La stratégie de gestion des emplois et des compétences, rediscutée au mois de février, donc à l'occasion du premier Comité Social Territorial de l'année, qui a eu lieu mardi, veille à maintenir le cap de la baisse des dépenses, suite à la reventilation des tâches. Un non-remplacement suite à départ en retraite est annoncé, une baisse de temps de 50% pour un second poste.

Au 1er janvier 2024, on a deux apprentis dans le service espaces verts-voirie, âgés de 16 et 17 ans, 10 équivalents temps pleins stagiaires pour 10 agents, 2 autres placements en stage actés courant janvier, 91,52 équivalents temps pleins pour 95 agents en titulaire, dont l'un est en disponibilité d'office pour raison de santé, 2 détachés des fonctions publiques hospitalières et d'État et 10 agents temps partiels, 7 agents non comptabilisés sont en disponibilité pour convenances personnelles, ainsi qu'un agent licencié percevant des allocations de retour à l'emploi et un agent en détachement auprès du Ministère de l'Intérieur.

Sur 2024, 8 placements en stage concernent des agents d'animation, toujours liés à la municipalisation. Sur les autres services, le placement en stage, au vu de précédents contentieux en cours, est désormais envisagé uniquement après une année complète de contrats probants. Ainsi, plusieurs agents titulaires ont été remplacés par des agents contractuels, d'où la baisse en ETP des titulaires et la hausse des dépenses en non-titulaires sur les années passées.

61 agents non titulaires, un agent sur un contrat hors cadre d'emplois, donc un contrat spécifique, un agent en CDI à 0,85 ETP, trois agents sur poste indiciaire, responsable d'animation jeunesse, agent d'animation, gestionnaire, voirie-espace vert, qui pourront, comme indiqué ci-dessus, être placés en stage à terme. 48 intervenants horaires ou indiciaires qui assurent des remplacements ponctuels ou en compensation de temps partiel ou des missions de petit temps.

Et en fonction des extractions horaires des années passées, ces temps équivalent en général à 13 et 14 ETP. Puis, des vacataires au sein du LAEP, lieu d'accueil d'enfants parents, six intervenants vacataires qui interviennent selon leur disponibilité pour couvrir les lundis et jeudis matins d'ateliers libres et d'inscriptions. Les élus, bon, ben, ils ne font pas partie des effectifs, mais ils sont là pour mémoire. Au niveau du total, donc, on a 168 agents, et si on effectue une extraction des données de paie de janvier, l'effectif est de 134 équivalents temps plein.

On prévoit des subventions aux associations baissées par rapport à 2023, du fait de la situation de la Collectivité. 137 100 euros sont envisagés au budget 2024 pour 142 573 euros dépensés en 2023, et 152 300 budgétés. Sauf pour l'OSCD, dont le montant est stabilisé, l'office ayant subi comme la mairie un fort niveau d'inflation. Donc, il serait maintenu 120 000 euros en 2024, comme en 2023.

Les atténuations de produits comprennent le prélèvement de la loi SRU, le FPIC. Donc, une pénalité de 65 000 euros est prévue pour 2024. Nous avons inscrit 26 000 euros en 2023, mais nous ne l'avons pas payé, le taux légal de la loi SRU, ayant été abaissé provisoirement à 20% en cours d'année.

Malgré cela, le Préfet de Région a proposé la mise en carence de trois communes, Donges, Pornichet et Saint-André-des-Eaux, au titre du bilan triennal 2020-2022, avec une majoration du prélèvement de 69%. Mais, cette majoration s'appliquera dès le prélèvement 2024 sur le prélèvement brut avant déduction, ce sera applicable pour la période triennale 2024-2026. Le report des dépenses déductibles pour 2024 est de 43 179 euros. Au réel, entre les « plus » et les « moins », il conviendra de prévoir 63 391 euros, arrondis à 65 000, de prélèvement de la loi SRU au titre de 2024, ce qui fait peu de changement au final par rapport à 2023.

Le prélèvement du FPIC, au titre du Fonds national de la péréquation des ressources intercommunales et communales serait proche de celui de 2023, à 201 000 euros. Les intérêts de la dette sont estimés à 240 000 euros, dont 256 700 euros en intérêts à payer et moins 18 100 euros d'ICNE.

Le capital restant dû est, comme indiqué précédemment, de 7 119 303 euros au 1er janvier 2024, contre 8 166 338 euros au 1er janvier 2023. Nous avons donc diminué l'endettement d'un million en un an. Vous avez un tableau qui indique la structure des dépenses.

En résumé, les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses de la Ville, avec toujours les effets des décisions nationales et des décisions de la Collectivité en matière de non-remplacement de poste, de recrutement et de remplacement.

Les charges à caractère général comprennent les contrats de fourniture contribués par la collectivité, les achats de fourniture, l'énergie. Donc, ça dépend de l'inflation du prix des fluides.

Les charges de gestion courante, ce sont les subventions et contributions versées par la Commune, les indemnités d'élus, la fiscalité reversée, c'est le FPIC payé par la Ville, la pénalité de la loi SRU. Les charges financières évolueront en fonction de la politique d'endettement de la Collectivité et des taux d'intérêt. Ce sont surtout des taux d'intérêt, parce que nous n'avons pas l'intention de revenir dans une politique d'endettement.

Les autres charges se composent des charges exceptionnelles, autres reversements et dotations. Le programme d'investissement de 2024 : 2,2 millions d'euros inscrits en crédit nouveau et 461,8 millions d'euros en reste à réaliser.

Donc, les principaux projets de l'année résident dans la rénovation énergétique des gymnases, la mise en conformité du restaurant de la Souchet, la mise en œuvre de la géothermie. Donc, vous avez une liste. Je ne vais peut-être pas la lire intégralement, mais on voit les dépenses qui sont faites sur les différents postes qu'on a déjà indiqués avant.

Compte tenu de la situation financière du Département, qui risque de ne pas être en capacité de nous accompagner, nous avons décidé de ne pas mettre en œuvre cette année, le projet d'aménagement de la place Armand-Morvan, tel que prévu initialement. Et nous limiterons les travaux, car il en faut néanmoins, évidemment, sur la place Armand-Morvan, un budget d'environ 700 000 euros sur l'exercice 2025 est prévu.

Et, nous espérons pouvoir mettre en œuvre également, le projet d'extension du cimetière, qui a beaucoup pris de retard, du fait des analyses de la loi sur l'eau. Et ce n'est pas maintenant, qu'il faut aller faire des analyses de la loi sur l'eau, parce que le bilan va être encore très dégradé sur la détermination des zones humides. Mais donc, ce sont 900 000 euros qui sont à investir de façon prévisionnelle sur 2025.

Et puis, il faudra continuer d'améliorer le cadre de vie avec les aménagements de voirie, le parcours santé, etc...

L'excédent de fonctionnement 2023 est d'1 246 000 euros. Ce résultat contribue à notre épargne et nous permet de capitaliser un excédent de fonctionnement de 1 451 000 euros au compte 1068, contre 1 554 000 en 2022. Donc, l'investissement sera financé par de l'autofinancement, des ressources propres, le FCTVA, des subventions que nous attendons de l'État pour les travaux au restaurant scolaire de la Souchais, le Fonds Vert et l'ADEME pour la géothermie et la taxe d'aménagement.

Un emprunt de 500 000 euros est prévu en 2024. 500 000 euros, c'est le montant que nous essayons de respecter chaque année. Le capital restant dû de la dette, avec un taux moyen de 4%, donc, nous avons 7 119 000 ; moins 1 055 000, plus 500.000. Donc, nous aurons 6 500 000 en fin 2024. Les éléments de la dette, vous les avez. Je ne vais pas revenir dessus. Pour la structure de la dette, on voit les produits à taux fixe et les produits « toxiques » ou « à risque ». C'est la partie rouge du graphique, 13,3%, qui seront définitivement supprimés en 2028.

Vous avez un tableau des perspectives d'évolution du taux moyen de la dette. Vous avez surtout, à la page 35, on voit bien la disparition des produits de l'endettement « à risques », puisqu'on n'aura plus que de la dette « verte » et on n'aura plus de taux de dette avec des risques de taux.

Voilà pour l'essentiel. Je crois que ça a été long, mais c'était quand même important. On ne pouvait pas faire l'impasse sur tous les développements, notamment sur le volet communal.

Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ?

### **Monsieur Vincent MIAULT**

Bonsoir à tous.

Le débat qui s'ouvre ce soir sur les orientations budgétaires de la Commune s'inscrit dans un climat international toujours plus incertain et inquiétant. Les événements qui secouent la planète actuellement, même s'ils ne se déroulent pas sous nos yeux, ont des conséquences dans nos vies et pour ce qui nous concerne ici, dans les finances de notre Commune.

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie entre malheureusement dans sa troisième année et impacte clairement la marche normale du monde. Ce conflit, en s'éternisant, n'est pas sans faire craindre à l'Europe, des lendemains encore plus sombres. La menace du retour du candidat TRUMP, en fin d'année, à la tête des États-Unis, le nationalisme qui gagne du terrain en Europe et les discours qui emploient le terme de « réarmement » doivent nous faire craindre un embrasement du conflit.

Et si cela ne suffisait pas, un autre conflit entre juifs et palestiniens a atteint des sommets de violence et de haine entre les peuples, dont la réconciliation paraît à nouveau peu probable et cristallise toujours plus de tensions dans cette région du monde. Toujours est-il que cette énième crise pourra aussi impacter nos vies. Les affrontements au Moyen-Orient et l'instabilité en Mer-Rouge laissent planer la menace d'un renchérissement du prix du pétrole dans nos activités, toujours aussi pétro-dépendantes.

Enfin, partout dans le monde, les effets du changement climatique sont perceptibles et concernent bien entendu la France. L'immigration climatique commence à voir le jour, et avec elle, le difficile problème de l'accueil de ces populations.

Au même moment et à chaque extrémité de l'Hexagone, des habitants sont confrontés, pour certains, aux excès d'eau, tandis que d'autres se désespèrent de voir des pluies conséquentes arriver. Les tempêtes se succèdent, ne laissant même plus le temps entre deux événements de se rétablir du précédent.

Donges et sa région ont pour l'instant été épargnées et c'est tant mieux. D'autres régions et communes n'ont pas cette chance et voient leurs assureurs les abandonner. Néanmoins, le budget assurance de la Commune va connaître une hausse de 7,7%.

Après l'extraordinaire épisode des années Covid, c'est le repli de la croissance et l'inflation qui hantent le quotidien de chacun et percutent encore plus les plus fragiles. Le coût de l'énergie est l'exemple le plus marquant des postes de charges qui ont augmenté en 2023 et pourraient à nouveau évoluer en 2024.

En France, les conséquences de ces désordres mondiaux ont leur résonance. Le « quoi qu'il en coûte » a vécu et le temps de payer l'addition est venu. Mais les prévisions de croissance ne sont pas si bonnes que prévues. Le Ministre de l'Economie Française a annoncé, le week-end dernier, un objectif déjà à la baisse de la croissance et table sur 1% de croissance contre 1,4% annoncé lors de la construction du budget. C'est ainsi 10 milliards d'euros que l'État annonce vouloir à nouveau économiser.

Ne souhaitant pas recourir aux taxes et aux impôts jugés trop impopulaires, l'État se désengage toujours plus et laisse les régions, les départements et les communes se satisfaire de toujours moins, en leur donnant l'injonction de maîtriser leur budget. Par effet domino, les recettes de chaque type de collectivité sont en baisse et vont faire diminuer les subventions espérées des communes. La tradition de cette situation est déjà vérifiable sur la Commune, puisque vous nous avez annoncé le report du projet de réhabilitation de la place Armand-Morvan, car le Département ne sera pas en capacité d'honorer les demandes de subventions que réclame ce projet.

Des subventions, il en faudrait pourtant pour soutenir la Commune dans des chantiers ambitieux, en lien avec la transition énergétique. Nous avons beaucoup de retard dans ce domaine et nous le payons « cash », lorsque le prix de l'énergie dérape comme en 2023. L'inflation des coûts de l'énergie impacte sévèrement le budget de 2023 et pourrait représenter 225 000 euros de surcoût entre 2022 et 2024. A elle seule, cette somme couvrirait les travaux de mise en conformité de la restauration scolaire pour cette année et les 35 000 euros d'études d'aménagement de la place Armand-Morvan. Mais on peut tout aussi bien dire qu'elle efface quasiment l'effet de la revalorisation des bases fiscales de 2023, à la hauteur de 7,1%.

Au risque de me répéter, d'année en année, le rythme extrêmement soutenu du développement démographique de notre Commune est préjudiciable à nos finances. Nous sommes perpétuellement, depuis le « plus » de 2008, dans une course à l'accueil de populations en nombre, générant toujours plus de besoins et donc, de financements qui ne nous permettent pas de faire du qualitatif et n'induisent pas suffisamment d'économies de nos charges à caractère général.

Prenons l'exemple de l'école de la Pommeraye, qui est certes un bel équipement, mais dont la réfection aurait dû mener à un changement du mode de chauffage au gaz, et on sait combien cela coûte à la Commune aujourd'hui.

C'est pourquoi, l'annonce de 270 logements dans la dernière tranche des Ecottais, nous inquiète, tant que l'on ne connaît pas le rythme auquel ce quartier va se construire. C'est néanmoins environ 600 habitants de plus qu'il va falloir accueillir, en plus de d'autres secteurs potentiellement en évolution qui vont induire toujours plus de services, dans un périmètre financier très contraint.

Ces services impliquent la présence d'agents communaux, dont la charge de personnel est à surveiller. C'est aussi un poste qui a beaucoup évolué. Avec la municipalisation des accueils périscolaire et extrascolaire, il a évolué, d'une part en nombre d'agents, et aussi par la revalorisation du SMIC et de la valeur du point d'indice.

Vous annoncez une hausse globale de 1% des charges de personnel pour 2024. Nous l'espérons bien entendu, mais nous jugeons cet objectif très ambitieux. Vous avez la volonté de juguler la hausse de la charge de personnel par une gestion stricte des postes et l'application des lignes directrices de gestion. Soyons, malgré tout, soucieux des conditions et des charges de travail de nos agents pour un service que nous espérons de qualité.

Si on entre maintenant dans le détail de ce qui a marqué les finances 2023, c'est l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Les charges de fonctionnement ayant augmenté plus vite que les recettes, par les effets cumulés de l'augmentation de l'énergie et des charges de personnel et la Commune n'ayant pas d'autre perspective d'évolution de ses recettes, vous avez décidé de recourir à l'augmentation des impôts. Cette stratégie va, certes, permettre de continuer à désendetter la Commune à un rythme normal, mais les finances ne permettent pas non plus de lancer des travaux d'ampleur sur la Commune.

D'ailleurs, le rapport fait état d'un programme d'investissement très diversifié qui prouve l'exigence que nos bâtiments et nos voiries requièrent en termes de réhabilitation et de mise aux normes à un coût total important.

Notons tout de même l'effort, enfin consenti, pour la voirie, à la faveur du désistement du Département dans le projet « Cœur de Bourg », il y a longtemps qu'un budget de 320 000 euros avait été prévu pour ces dépenses. C'est malgré tout peu, au regard du retard pris et du coût de réfection pratiqué dorénavant.

J'aurais aussi une question concernant cette liste, car je ne me souviens pas avoir vu précédemment de budget pour les demandes d'aménagement dans les quartiers. Si vous pouvez répondre à cette question ?

Enfin, vous avez demandé aux associations de modérer leurs demandes de subvention pour participer à l'effort d'économie. Nous serons néanmoins vigilants à ne pas briser la dynamique qu'elles apportent à notre Commune.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur MIAULT.

Je ne vais pas être long pour vous répondre, parce que sur la première partie, je ne suis pas en désaccord avec ce que vous dites sur le contexte général, international et national et sur les difficultés de nos collectivités. C'est un constat que tout le monde partage, que tous les élus partagent, quel que soit leur mandat, quelle que soit leur sensibilité. C'est de plus en plus difficile de faire son engagement d'élus, avec autant de vents contraires face à nous et d'exigences contradictoires, avec un État qui nous demande sans cesse, de faire plus avec moins et pour plus de monde. Parce que vous parlez de la population de la Commune, donc pour plus de monde. Donc « oui », c'est difficile.

Quelques réponses dans le désordre à vos questions. Sur les Ecottais, on parle de 270 logements à terme. Il ne va pas y avoir une arrivée de 270 logements en même temps. Par contre, avant de voir arriver les premiers logements, il y a des équipements communs à réaliser. Les voiries, les réseaux devront être aménagés. Cela va générer beaucoup de travaux, des travaux de ZAC, des travaux de zones d'aménagements. Et c'est, ces travaux qui vont impacter la rue de Gramont et la rue Jules Verne.

Mais, pour ces logements, il est envisagé, comme pour les Ecottais 1 et les Ecottais 2, que cela va prendre 11, 12, 13 ans. Difficile de pronostiquer, ça dépend de l'état du marché. Mais comme il y a des parties de logements sociaux qui se réaliseront, là, cela concernera les bailleurs qui les feront. Mais la partie de logements privés, ça dépendra de l'état du marché. Les derniers terrains disponibles aux Ecottais 2 se sont vendus là, alors que cela date de pas mal d'années. Donc, on ne verra pas arriver 270 foyers d'un seul coup. Heureusement, ça va être échelonné.

Je rappelle, quand même, que c'est la dernière grande opération d'aménagement d'un quartier sur la Commune de Donges, parce qu'après, il n'y aura plus de foncier, sauf à... Alors là, c'est de la science-fiction pour l'instant, mais peut-être qu'un jour, ça sera la réalité. Si les zones industrielles s'en vont, et si les zones inondables ne rendent pas les secteurs inconstructibles, peut-être qu'une partie des emprises industrielles, après dépollution, pourra redevenir constructible. Mais ça, on n'en sait rien. Et ça, je dis pour l'instant, ce n'est pas du tout d'actualité.

Concernant les demandes d'aménagement dans les quartiers, alors je n'ai pas le montant là, mais je sais qu'il y a un budget qui viendra se greffer pour les petits aménagements dans les quartiers, suite aux demandes faites lors des réunions que nous avons commencé à faire. Il s'agira aussi de répondre à des demandes très ponctuelles, très précises, mais qui permettent d'assurer la présence de la Ville.

Je pense à une demande notamment, qui nous a été faite à Revin, c'est d'installer un défibrillateur, par exemple. Ça fait partie des choses que nous voulons faire. Voilà ce que je voulais dire.

Alors après, c'est vrai que nous n'avons pas la capacité de réaliser tout ce que nous souhaiterions faire, et « Dieu sait » qu'il y a des idées, mais encore une fois, nous devons faire preuve de responsabilité, comme toutes les collectivités, et donc essayer de partager, de façon le plus équitable possible, l'effort à faire, pour maintenir nos finances de façon positive vis-à-vis des financeurs, vis-à-vis des banques.

Au niveau des associations, on peut remarquer, quand même, que celles qui ont suffisamment de bénévoles, parce que toutes n'ont pas autant de bénévoles qu'elles en auraient besoin. Mais, celles qui ont suffisamment de bénévoles et d'engagement arrivent à réaliser des lotos. Je ne dis pas que les lotos, c'est la panacée, mais quand elles font un loto ou plusieurs lotos dans l'année, ça leur donne une source de financement intéressante.

Ça suppose beaucoup d'énergie, beaucoup de temps passé. C'est exact, c'est beaucoup de travail pour les bénévoles. Préparer le loto, le mettre en place, mais c'est en général assez rémunérateur. Je ne dis pas que ça va remplacer les subventions communales, mais c'est une piste qu'elles ont, pour celles qui le peuvent. D'autres ne peuvent pas, et les associations qui n'ont pas ce moyen-là, et qui ont néanmoins des actions en intérêt général, nous regarderons au cas par cas.

Encore une fois, nous n'allons pas appliquer un « coup de rabot » systématique de moitié, sur toutes subventions. On a déjà écarté l'OSCD de ce dispositif, mais nous essaierons d'être le plus « fin » possible, dans l'application de cette orientation. C'est ce que je peux dire pour l'instant. Rien n'est définitivement acté, il en sera délibéré prochainement. Les derniers dossiers de demande de subvention sont en train d'arriver au sein des services. J'en ai encore reçu un ce matin, en main propre.

Voilà ce que je peux vous dire, en réponse à Monsieur MIAULT, et merci pour votre intervention.

Qui d'autre veut intervenir ?

**Madame Christine MISN**

Merci.

D'abord, concernant cette loi de finances 2024. On est obligé, quand même, d'en parler. On nous présente un texte un peu déroutant, bâti sur une hypothèse d'inflation de plus de 2,6% et une croissance du PIB de plus 1,4%, dont l'optimisme a aussitôt été pointé par les économistes qui tablent sur plus 0,8%.

Et, le week-end dernier, le Ministre des Finances rectifiait déjà, avec une croissance revue à la baisse à 1%, mais nous ne sommes qu'en février. Les trois défis de ce projet de budget 2024 :

- Désendetter la France ;
- Lutter contre l'inflation et ;
- Investir dans la transition énergétique.

Nous comprenons que le Gouvernement veut donner des gages de sérieux budgétaire, confronté à une dette qui a dépassé les 3 000 milliards d'euros et à un déficit, largement « hors des clous » européens qui range la France, aujourd'hui, parmi les mauvais élèves de la Zone-Euro.

L'essentiel des économies proviendra donc de la suppression progressive des mesures exceptionnelles qui permettait d'alléger la facture d'électricité des ménages et des entreprises. Mais, face à la flambée des carburants, l'inflation restait un sujet sensible politiquement et le Gouvernement fera le geste d'une indemnité pour les travailleurs modestes, une « mesurette », quand parallèlement, cette majorité cède au groupe Total et renonce à la taxe exceptionnelle sur les superprofits pétroliers.

Total Energies, qui a dégagé pour 2023, un bénéfice net record de 19,9 milliards d'euros, malgré la déprime du pétrole et du gaz, c'est le plus gros bénéfice net de son histoire, selon le PDG. Celui qui, interrogé par les scientifiques sur l'urgence d'un engagement écologique, expliquait l'été dernier, qu'il assumait de poursuivre ses investissements pétrogaziers et, je le cite : « continuer comme avant ».

Alors, je veux bien que l'on demande aux uns et aux autres, citoyens et collectivités, de prendre leur part de responsabilité et faire les efforts financiers nécessaires pour contribuer à la transition énergétique. Encore faudrait-il que nos politiciens n'aient pas la « langue de bois » face au groupe pétrolier, quand on sait que les combustibles fossiles sont de loin les plus grands contributeurs au changement climatique.

Bref, désendetter la France, lutter contre l'inflation et investir dans la transition énergétique, les trois défis de ce projet de budget 2024, c'est très bien, mais l'équation s'annonce difficile. Et aujourd'hui, en lisant certains articles, on nous annonce un budget de l'écologie amputé de plus de 2 milliards, un « coup de rabot » de 500 millions sur le Fond-Vert, le levier de la politique de développement durable, le changement climatique au cœur des préoccupations de l'exécutif.

Pourtant, 56 millions seront amputés sur le programme paysages, eau et biodiversité et 950 millions amputés sur le programme énergie-climat, alors que les derniers mois ont été marqués par une accélération des catastrophes naturelles. 60 millions pour le programme prévention des risques.

Et, entre parenthèses, l'éducation ne va pas être épargnée, puisqu'on a décidé, enfin le Gouvernement a décidé, moins 700 millions pour l'éducation. Voilà, ce sont les contradictions du Gouvernement. Il fallait quand même le signaler.

Concernant la Collectivité, les décisions d'État qui viennent alourdir les charges des collectivités, la dégradation de la situation financière des départements et régions qui apportent un soutien financier dans les subventions accordées sur les projets d'investissement, cumulés avec le coût de l'énergie qui progresse et les dépenses incompressibles qui augmentent ne facilitent pas la construction d'un budget, nous en sommes tout à fait conscients.

Concernant les orientations budgétaires que vous proposez pour 2024, c'est la stratégie identique à 2023 : poursuivre la réduction de la dette, malgré un nouvel emprunt de 500 000 euros, poursuivre la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration du cadre de vie des habitants et du développement durable et un engagement pour la sécurité des personnes et des biens.

Un cabinet financier vous a alerté sur l'obligation de réduire les dépenses de fonctionnement, face à une épargne brute qui se dégrade et aujourd'hui, nous sommes tous appelés à participer à l'effort. Il y aura obligation des services de la Ville, de réduire de 10% les dépenses. Les tarifs des différents services vont augmenter de 5%, en septembre, une augmentation des tarifs de restauration scolaire sera appliquée, ainsi que les tarifs pour l'accueil des enfants, une évolution des taux d'imposition à 6% pour 2024, une baisse va s'appliquer aux subventions aux associations et sur le programme d'investissement, on relève une conformité de la restauration scolaire, suite à un problème lié à l'hygiène dénoncé en septembre 2021 et les travaux se dérouleront sur 2024 et 2025 pour 400.000 euros, toujours la conformité ADAP pour 2024, avec 150 000 euros.

Initialement, nous avons voté, en 2018, pour une planification jusqu'en 2023, donc, j'imagine que là, on arrive à la fin, ou presque. Pour la rue Armand de Gramont et sa piste cyclable, on alertait déjà depuis plusieurs années et on nous répondait que ce n'était pas urgent. Nous découvrons, par voie de presse, que vous reconnaissez que les aménagements sont urgents aujourd'hui, face à la pression aussi des riverains, j'imagine, mais, c'est très bien. Maintenant, nous attendons le détail du projet.

Des travaux de rénovation énergétique, dans les salles de sports, devraient voir le jour, qui rentrent dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques, comme le projet de géothermie pour l'Hôtel de Ville, avec un engagement de 400 000 euros. On imagine que pour 2025, il y aura un nouvel investissement pour les ouvertures et boiseries, qui représenteront, sans doute aussi, un gros montant.

Et, il y a cet aménagement de place de l'Hôtel de Ville, finalement reporté ou annulé, enfin on ne sait pas trop encore. Ce qui est dommage, c'est qu'on avait déjà travaillé et que le bureau d'études avait été retenu, lors de la commission d'appel d'offres, pour 250 000 euros.

Concernant le personnel, la commission ayant lieu la semaine prochaine, on pourra débattre déjà d'un certain nombre de choses, donc là, ce soir, je n'en parle pas. Le projet Bois-Joubert, convoité par certains élus, ne sera finalement pas retenu, pour être à la charge de la Commune. C'est parfait.

Et, au-delà des choix qui sont retenus, parce que, de toute façon, pour monter un budget, il faut faire des choix, donc cela, on ne peut pas l'ignorer. Ce que l'on regrette, nous, c'est le manque de vision. On nous a fait déambuler place de l'Hôtel de Ville, à Bois-Joubert, finalement, on a fermé aussi le camping municipal. Et, il n'y a aucune projection sur la volonté des élus à faire des choix et à s'y tenir. C'est un peu ce qu'on leur retient.

Dans le rapport qui nous est présenté, il y a deux phrases qui ont retenu notre attention. C'est : « Commune vivante, dynamique et attractive ». Mais, s'il y a dynamisme sur cette Commune, c'est d'abord et avant tout, grâce à l'engagement des bénévoles des associations qui donnent de leur temps et sans compter.

La deuxième phrase que j'ai retenue, c'est : « Donges, Commune sportive ». Alors là, je suis un peu sceptique, parce que dans le projet de service de sport de ce mandat, nous n'avons vu aucune animation. Il y a eu pourtant, la Coupe du Monde l'an dernier, la Coupe du Monde de Rugby, et cette année, il y a les Jeux Olympiques qui vont se dérouler aussi en France. D'autres communes s'activent pour permettre une animation parallèle à ces projets. On regrette ce manque de dynamisme à Donges. Il n'y a pas d'accompagnement, il y a un manque d'accompagnement.

Mais, nous allons terminer sur une bonne note. Madame BOSSE-PERUS, lors des vœux à la population en janvier, nous a promis de belles surprises pour cette année, sur le plan économique. Après les pompes funèbres installées en plein cœur de bourg, et puis les dossiers qui ne vont pas être très joyeux pour parler du cimetière et des travaux de l'église, on compte sur vous, Madame BOSSE-PERUS pour égayer les prochaines annonces.

### **Monsieur le Maire**

Merci, Madame MISIN, pour vos « notes ». Les élèves de la majorité ont pris « bonne note », sans jeu de mots, de la « note » que vous nous attribuez... Non, mais on n'est pas vraiment à l'école, heureusement ! Je vais répondre sur quelques points à votre intervention.

Tout d'abord, très factuellement, on n'a jamais dit qu'il n'y avait aucun problème rue de Gramont. Au contraire. On a dit qu'on ne pouvait pas le faire avant. Ce n'est pas la même chose. On n'a jamais dit que les voiries étaient en parfait état, et Daniel SIMON est le premier à l'avoir dit, à avoir alerté, en interne, au sein de l'équipe, pour dire que les efforts considérables qui ont été mis dans les bâtiments et dans les bâtiments scolaires nous ont contraints et obligés, vu la situation financière de la Ville, à différer des travaux d'entretien et de rénovation des voiries. Et ça, on n'a jamais essayé de dire que : « non, non, il n'y a aucun problème ». Bien sûr qu'il y a un problème, bien sûr, mais il y avait encore d'autres problèmes plus urgents qui se posaient.

Vous conviendrez, Madame MISIN, que c'est quand même difficile, de devoir gérer une augmentation du nombre des habitants de la Commune, avec des finances, que l'on vient de voir, qui sont en diminution. Faire plus avec moins, c'est très compliqué. Et il y a bien un moment, où ce n'est pas possible.

Et, l'Etat, qui nous impose les normes, etc..., comme aux agriculteurs, comme à tout le monde, et qui nous dit : « faites ça, mais ne le faites pas, mais faites-le quand même... », cela génère des atermoiements. Le cimetière en est un bel exemple. L'État nous dit : « il faut faire un cimetière, vous devez, etc... ». Et en même temps, on dit : « vous ne devriez pas, votre cimetière ne devrait pas se trouver là où il est ». Donc, en 1958, ils se sont trompés. On en prend acte. Mais, la moitié des cimetières de France ont de l'eau dans les caveaux, c'est comme ça. Mais, on nous dit : « eh bien oui..., mais maintenant, il faut faire des études écologiques... ».

Tout ça, c'est très bien, mais les études ne sont même pas cohérentes entre elles ! Entre ce que dit l'étude faite pour le contournement ferroviaire et ce que dit l'étude faite spécifiquement pour le cimetière, on n'a pas les mêmes périmètres des zones humides. Elles n'ont quand même pas changé en trois ans. Donc ça, c'est très compliqué de devoir gérer ces contraintes extérieures.

Et bien sûr que ce n'est pas drôle, de parler d'extension d'un cimetière, mais c'est une dépense obligatoire, c'est un investissement obligatoire, de même que sera obligatoire le remplacement du clocher, d'ici ces dernières années. Et on peut faire ce qu'on veut, mais ce sont des dépenses obligatoires à la charge de la Commune. On peut les déplorer, on peut dire que c'est de l'argent mal placé, mais ça ne se discute pas, puisque c'est obligatoire. Il y a des contraintes, il y a des contraintes qui sont imposées par la réalité, et ce n'est pas toujours simple.

Après, vous nous dites qu'il y a une « absence de vision », ou de cohérence, ou de suivi des choses. Moi, j'ai envie de vous citer la phrase que disait, avec un peu de malice, Helmut Schmidt, l'ancien chancelier Allemand, qui disait : « Quand on me parle de vision, je pense qu'il faut aller consulter ». Parce que les Allemands sont des pragmatiques, et le but, ce n'est pas d'avoir des visions, ce n'est pas de rêver, c'est d'être dans la réalité. Et nous, nous sommes plutôt dans l'adaptation aux contraintes multiples qui s'appliquent à nous.

Si on était dans le dogmatisme en disant : « On a signé un projet, et peu importe les conditions financières, peu importe le contexte général, peu importe les demandes des habitants, peu importe l'économie locale, on va appliquer notre projet », évidemment, on va dans le mur. On irait dans le mur. Et nous ne sommes pas dans cette démarche-là.

Nous essayons de nous adapter aux événements que nous subissons. La hausse des matières premières et de l'énergie, nous l'avons subie. Elle n'était pas prévisible en 2020, ni en 2021. La problématique que nous subissons avec les taux d'intérêts, le marché de l'immobilier, elle n'était pas prévisible non plus. Et la problématique sur les finances du Département n'était pas prévisible non plus. Donc, tout ça fait qu'on est obligé de s'adapter, de façon rapide, aux contraintes extérieures, tout en gardant les objectifs.

On n'a pas perdu de temps à déambuler autour de la Place Armand Morvan, Madame MISIN, on a défini un certain nombre de priorités. Et les retours des personnes qui se sont manifestées, lors de cette concertation, parce qu'entre nos déambulations, il y a eu des réunions, des échanges avec le monde associatif et la population. Tout ça, c'est très intéressant. Et donc, ce n'est pas en pure perte que cela a été fait. Simplement, le projet idéal dimensionné dans l'optique d'un fort soutien financier du Département, il n'est pas raisonnable de le maintenir en 2024, ni même en 2025. Il ne faut pas se mentir, j'ai eu des échanges avec des élus du Département et des techniciens du Département.

Bien sûr qu'ils ont des priorités que l'on comprend, on ne leur « jette pas la pierre ». Ils le subissent, pire que nous, ce choc des finances locales. Donc, simplement, face à ça, est-ce qu'il fallait maintenir le projet de la Place Armand Morvan, du « Cœur de Bourg », sans tenir compte de la perte des possibilités de financement extérieur ou pas ?

On a décidé de faire preuve de responsabilité. Ce n'est pas un renoncement, c'est simplement une adaptation au réel. C'est le fait que, bien sûr qu'il y a des choses intéressantes à faire, et l'année prochaine, comme il est dit dans le rapport, on envisage un budget de 700 000 euros. Alors, ce sera beaucoup moins que ce qui était initialement prévu. Mais il y a quand même des choses à faire sur la Place Armand Morvan.

Pour 700 000 euros, on peut faire un certain nombre d'améliorations. Elles seront à débattre, ce n'est pas encore finalisé. Mais ça fait partie aussi de la nécessité que l'on a de prévoir l'avenir, penser au-delà de l'année qui vient, au futur, tout en tenant compte du réel. Et le réel, c'est de ne pas ré-endetter la Commune, de ne pas repartir dans cette spirale d'il y a dix ans, d'où nous avons mis tant de temps à sortir avec tant d'efforts.

Donc, ce n'est pas une absence de vision, nous n'avons pas de vision. Nous avons des projets et nous nous adaptons en permanence, le plus vite possible, aux contraintes que nous subissons. Et, c'est de cette façon qu'on arrive à avancer. Ce n'est peut-être pas le chemin le plus droit, mais c'est le chemin le plus sûr. Et, c'est comme ça que nous avons pu réaliser la nouvelle école de la Pommeraye, qui, quand même, est une belle réussite, que nous avons réussi à faire financer par de nombreux partenaires Etat, Département, Région. Et puis d'autres projets qui seront dans la même optique et nous avancerons.

Mais, nous avons bien la même vision. Notre « vision », c'est servir les Dongeois, c'est servir les demandes de la population et écouter la population, être à son contact. C'est ce que nous faisons au quotidien. Et l'effort sur la voirie, il ne vient pas de nulle part. Ce n'est pas une idée « tombée du ciel ». Ce sont des échanges avec les nombreux Dongeois qui nous parlent. C'est comme ça que l'on a avancé et que l'on avancera.

Alors, bien sûr, tout ne sera pas fait au rythme souhaitable. Et, on devra phaser les choses, comme on l'a déjà fait dans le passé. On devra phaser les choses. Mais ce qui compte, c'est que l'on montre à la population que l'on est à son écoute et que l'on va dans le sens qu'elle nous montre. Et que l'on va faire les choses les plus urgentes, en nous adaptant au contexte difficile, mais en avançant, quand même, dans ce contexte difficile.

Ensuite, sur la dynamique et l'attractivité, eh bien, « oui », Madame MISIN, le commerce est libre en France. Des Pompes Funèbres peuvent s'installer, sans venir demander l'autorisation de la mairie. Ça s'appelle le principe de la liberté du commerce et de l'industrie. Et, cela date depuis 1791. C'est un principe, c'est qu'on n'a pas besoin de demander l'autorisation de la mairie pour louer un local commercial. Et ça se fait.

Après, eh bien, on peut être déçu de voir ce type d'activité ou pas. Mais visiblement, l'enseigne dont vous parlez s'est implantée. Il n'y avait peut-être pas d'autre candidat pour reprendre le local ? Et le propriétaire, il fait ce qu'il a le droit de faire ! Et personne ne peut l'en empêcher. Et heureusement que nous n'avons pas le pouvoir d'empêcher le commerce et l'industrie, parce que l'on sortirait du cadre dans lequel nous vivons depuis plus de deux siècles. Voilà, ça c'est un point.

Donc, si les actions en faveur du commerce se font, il y aura des choses qui vont se faire certainement cette année. La Commune a un pouvoir d'accompagnement, d'incitation. Mais la Commune n'a pas un pouvoir de blocage. Simplement, l'incitation, quelquefois, ça permet de réaliser des belles choses. Je pense que l'on aura l'occasion d'en parler dans ce Conseil Municipal et dans peu de temps. Voilà, dans peu de temps.

Enfin, sur le sport, vous nous dites qu'il y a eu la Coupe du Monde de Rugby, qu'il y a les Jeux Olympiques, et pourquoi ne fait-on rien ? Je vais vous dire pourquoi on ne s'inscrit pas là-dedans. C'est que l'on fait la même chose que de nombreux départements, parce que, s'il faut payer des sommes faramineuses pour avoir le droit d'afficher le label « Jeux Olympiques ». Les sommes ont été demandées à des départements. Certains départements ont refusé. Et je trouve qu'ils ont eu raison. Ils ont dit : « Notre argent, on préfère l'utiliser dans la rénovation de nos équipements sportifs, plutôt que de les donner à un Comité d'Organisation des Jeux Olympiques, qui pratique une sorte de racket ».

Donc « oui », les Jeux Olympiques, c'est très bien. J'ai quelques inquiétudes sur les Jeux qui vont avoir lieu à Paris. Quand je vois l'état de Paris et quand je vois le projet des Jeux et quand je vois la situation, j'espère que cela va bien se passer.

Quant au fait que nous ne sommes pas comme d'autres communes engagées dans les labellisations, etc..., moi je pense que notre argent, il faut le mettre d'abord dans nos salles de sports, dans nos équipements sportifs, dans l'aide aux clubs, plutôt que dans de l'action plus ou moins commerciale et publicitaire pour un déferlement de « fric » qui me gêne un petit peu dans ce système-là.

Et j'espère, mais ça c'est une option personnelle qui n'engage que moi, j'espère qu'on arrivera à sortir de ces candidatures de villes plus ou moins truquées. De toute façon, il y a de moins en moins de villes candidates, c'est qu'il y a bien un problème. Parce que les villes qui ont été candidates et qui ont accueilli les Jeux, elles s'en sont sorties très très mal financièrement après, quoi qu'on dise. Donc je crois qu'il va falloir arrêter ce jeu du BTP et tout ça.

**Madame Christine MISIN**

Mais ce n'est pas ce que j'ai dit.

**Monsieur le Maire**

Non, mais, vous vous dites : « Vous ne vous êtes pas engagé... »

**Madame Christine MISIN**

On ne demande pas à ce que la flamme vienne jusqu'à Donges, ce n'était pas ça.

**Monsieur le Maire**

Mais, elle est venue à Donges. Ce n'était pas la Commune qui avait payé, c'était l'école Saint-Joseph qui s'était engagée.

**Madame Christine MISIN**

« Non », mais ce n'était pas notre propos. Notre propos c'était de mettre un certain nombre d'activités pour faire travailler les jeunes, autour de toutes les animations internes en fait. Il y avait quand même, quelque chose à faire autour du thème des Jeux olympiques.

**Monsieur le Maire**

Eh bien, ne dites pas qu'il n'y a rien. Madame MISIN. Vous savez très bien qu'on est un service de sport, qu'il y a des actions qui sont menées, on travaille avec l'OASB. Alors, Tony LETILLY n'est pas là ce soir, c'est dommage. Parce qu'il y a beaucoup de choses qui se développent au niveau de l'animation sportive justement. Vous allez vous réjouir de la réouverture de la piscine, de l'espace Neptune. Il va y avoir des choses qui vont être mises en place également dans ce bel équipement qui va ouvrir.

Donc, il ne faut pas dire que rien ne se fait au niveau de l'animation sportive, « non », c'est même tout le contraire. On est une des communes, maintenant, qui fait le plus appel au service de l'OASB. Parce qu'auparavant ce n'était pas le cas. Il y avait des blocages, pas au niveau des élus, mais il y avait des blocages. Maintenant, ça marche et on s'en réjouit et on va continuer comme ça. Il ne faut pas dire qu'on ne fait rien.

Vous avez parlé quand même des Jeux Olympiques, je devais vous répondre sur le fait que nous ne mettons pas d'argent dans ce type d'affichage.

**Madame Angélique OLIVEIRA**

Nous avons quand même le Festi'Jeune et puis les structures gonflables, en fin d'année. Cela fait partie du sport.

**Monsieur le Maire**

« Oui », il y a des tas de choses qui se font. Le service des sports travaille bien avec beaucoup de partenariats, avec les clubs, avec les écoles, avec l'OASB, avec l'OMS. Donc, je pense qu'on ne peut pas sérieusement dire qu'il ne se passe rien au niveau de l'animation sportive.

Voilà ce que je voulais dire, Madame MISIN.

Est-ce qu'il y a une autre intervention ?

**Monsieur Ghislain BAUDICHAUD**

Je vais essayer d'être court.

**Monsieur le Maire**

Celui qui parle en dernier, en général, il a moins de choses à dire, parce que beaucoup de choses ont été dites avant lui.

**Monsieur Ghislain BAUDICHAUD**

Honnêtement, j'ai moins de choses préparées et je n'ai pas un texte aussi bien que ceux qui viennent d'être prononcés. En plus, je ne vais pas revenir sur tout le contexte d'inflation, la diminution des aides, la chute des boucliers d'énergie, les perspectives toujours peu réjouissantes, tant sur le plan environnemental que géopolitique. Et puis, ne parlons pas des conflits en cours ou des élections américaines qui seront prometteuses. Concentrons-nous sur le local.

En 2023, la dette de la Ville a bien diminué. Vous le soulignez, qui est comparée ici au montant de 2014. C'est un élément clé, sachant que les trois dernières années avaient été plutôt dans une démarche un peu plus « plate » en terme de diminution. Donc, c'est une bonne nouvelle et c'est autant d'opportunités pour la Commune, de financer des projets avec un retour sur investissement, pour tout ce qui concerne l'isolation des bâtiments, à commencer par la mairie ou les salles de sport.

Malgré une augmentation continue des recettes, jusqu'à maintenant, principalement soutenue par les impôts, les taxes et les différentes compensations, les dépenses augmentent elles aussi, et on l'a dit plein de fois, on se retrouve dans un « effet ciseaux », impactant la capacité d'autofinancement. Il est maintenant nécessaire de faire appel à une nouvelle augmentation des impôts, qui va impacter directement les Dongeois.

On a parlé plusieurs fois également, de la municipalisation de la jeunesse, cela perturbe en effet les chiffres. Toutefois, cela ne doit être qu'un effet de palier, puisque de toute façon, les dépenses existaient aussi précédemment, puisque c'était une subvention auprès de l'OSCD et les recettes existaient aussi différemment avec les aides apportées à l'OSCD. Donc, cela ne doit pas être une excuse à un quelconque resserrement de la capacité d'autofinancement.

Il y a un gros sujet sur la maîtrise de l'urbanisation. Elle est nécessaire en effet pour l'environnement. D'ailleurs, il y a une inquiétude pour le budget des ménages qui souhaitent s'installer sur notre Commune, même si de nouveaux secteurs vont se mettre en place, on est déjà dans une zone tendue. Il va falloir respecter les différentes contraintes entre les « zéro artificialisation net », les contraintes d'urbanisation du centre-ville qu'on a voté lors des derniers conseils. Tous ces éléments qui peuvent aussi avoir un impact sur les finances de nos concitoyens.

Si l'on focus sur un des projets, la police municipale qui se renforce pour être plus présente, c'est une bonne chose pour la Commune. On pourra focaliser qu'à comparaison des années précédentes, on va quasiment faire « fois deux » en termes de charges de ressources humaines. On est naturellement sur une portion congrue du budget de la Commune, ce n'est pas la plus importante.

Le dernier point que j'aimerais aborder, c'est la cohérence des dépenses. On a l'exemple de la médiathèque, avec une cohérence sur l'ensemble de la Carène, avec les logiciels, c'est une bonne chose. On se dit qu'il y a une dynamique et on espère une rationalisation des coûts. C'est une rationalisation que l'on aimerait bien voir sur les autres sujets également.

On parle de l'amélioration des voiries communales, mises à mal encore ce soir, avec la tempête et les chutes d'arbres qui ont pu avoir lieu. Vous considérez l'ensemble des axes communaux de la Commune, aussi bien centre-ville, que les villages, et les écarts, c'est tant mieux.

Souhaitons que le Département qui gère la D100 et surtout la D4 l'entende lui également de cette même oreille pour lui aussi investir dans la sécurité et dans les jonctions entre ces zones communales et départementales. Les déplacements doux au sein de la Commune sont aussi travaillés et mis en avant.

Par contre, nous constatons toujours aussi peu d'interaction avec la Carène ou Saint-Nazire Agglo, selon les publications, tant pour les lignes bus Hélyce, que pour le vélo avec des lignes d'aménagement qui ne s'arrêtent qu'aux limites de la Commune.

Il reste un point positif : des projets encourageants, le verdissement de la Commune, le respect de l'environnement sont des pistes qu'on ne peut ignorer, une ambition pour la solidarité, même si, là-aussi la Com-Com qui commence à positionner ses cartes, des travaux dans les écoles pour nos jeunes et un soutien au commerce pour le dynamisme de la Commune. Merci.

## **Madame Viviane BOSSE-PERUS**

J'aimerais tout d'abord, pouvoir répondre à Madame MISIN, concernant le dynamisme. Alors « oui », je confirme qu'il y aura des très belles surprises dans le courant de cette année, et dès le mois d'avril, vous aurez déjà deux commerces supplémentaires dans le centre de Donges. Donc ça, c'est déjà un point sur lequel on travaille depuis plusieurs mois. Nous sommes vraiment là pour servir les Dongeois. Donc, c'est ce que je souhaitais vous spécifier. Il y a d'autres projets sur lesquels, également, je travaille, mais je ne vais pas en parler ce soir, parce que c'est trop tôt. Mais, je pense, qu'avant de la fin de l'année, vous aurez d'autres belles surprises.

## **Monsieur le Maire**

Merci Viviane.

Je voudrais répondre à Ghislain, mais, répondre en même temps aux autres intervenants, sur l'urbanisation de la Ville et le besoin qu'il y aurait d'essayer de la freiner. Il faut savoir que, quel que soit les aléas récents de la politique du logement ou de l'accès au crédit des particuliers, que le dynamisme du secteur du bassin de l'emploi nazairien ne se dément pas et que ce dynamisme a des conséquences très pratiques, très concrètes, pour beaucoup d'employeurs, je ne parle même pas des salariés. C'est que les employeurs n'arrivent pas à recruter, parce que leurs salariés, les personnes qu'ils voudraient recruter n'arrivent pas à se loger. Alors, cela paraît étonnant, incroyable, mais c'est une réalité.

Aujourd'hui, le Directeur des Chantiers de l'Atlantique, Laurent CASTAING, alerte l'Agglomération, la Carène, enfin Saint-Nazaire Agglomération, sur le fait qu'il n'arrive pas à loger ses cadres, parce qu'il n'y a pas suffisamment de foncier, de logements disponibles et qu'ils vont de plus en plus loin. Quand on parle des cadres, vous me direz : « ce n'est pas grave », mais il y a aussi tous les ouvriers qui font tourner les Chantiers. Les travailleurs détachés qui viennent d'autres pays et tous ces gens ne trouvent pas de logements.

Cela peut freiner l'économie locale et cela peut avoir des conséquences ensuite négatives sur l'emploi finalement, parce que, ne pas pouvoir répondre aux besoins de logement pour l'économie locale, cela peut donner un coup de frein à cette économie locale.

Dans le passé, un passé assez lointain maintenant, heureusement, mais on a connu des périodes glaciaires, au niveau de l'économie et des Chantiers, avant qu'ils ne prennent la reconversion vers les paquebots, quand ils fabriquaient des pétroliers, des minéraliers ou des méthaniers. C'était la catastrophe. Il y avait des licenciements, il y avait des carnets de commandes qui étaient vides et ça a été très dur. Il y a eu des périodes très dures.

Là, depuis un certain nombre d'années, cela a rebondi et récemment, il y a encore eu des commandes, mais si les commandes ne peuvent plus être satisfaites, parce qu'on ne trouve pas à loger les salariés... Donc, il y a cette pression.

Je ne dis pas qu'il faut faire n'importe quoi, qu'il faut construire n'importe où et qu'il faut laisser passer tous les projets. Néanmoins, il faut faire preuve d'une certaine responsabilité. Moi, j'ai dit depuis très longtemps à la Carène, que Donges a fait plus que sa part en termes de créations de logements par rapport à d'autres.

Mais, nous n'avons pas, aujourd'hui, les leviers pour empêcher les créations de logements. Nous devons les accompagner. Nous avons des obligations à satisfaire en terme de logement social et nous avons beaucoup de choses « sur le feu » en ce moment, avec pas mal de bailleurs, beaucoup de projets qui se débloquent. Nous devons faire en sorte que ça se passe au mieux, l'intégration dans les quartiers, le dimensionnement de grosses problématiques de stationnement, de circulation. Tout cela fait partie des réflexions.

Nous n'avons pas la capacité de faire un « stop » aujourd'hui, à toutes créations de logements. Nous essayons d'utiliser les leviers en notre possession, pour éviter le bétonnage des promoteurs. C'est vrai que la crise du logement a freiné un peu les promoteurs. Cela nous aide un petit peu, nous n'allons pas dire que l'on s'en plaint. Mais derrière, il faut quand même continuer de permettre la création de logements pour les personnes qui en ont besoin. Parce que dire : « On ferme la porte derrière nous et on n'accueille plus personne », je crois que c'est pas possible.

Aujourd'hui, on voit les effets de l'urbanisation du côté du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas, avec tous les bouchons qui se trouvent sur l'échangeur des Six-Croix le matin. Tout cela, c'est l'étalement urbain, ce sont les logements qui ne se font pas chez nous et qui se font plus loin, avec des distances... Ce n'est pas très bon pour la planète, le bilan carbone, etc... Mais, il faut faire notre part et on l'a faite beaucoup, je pense que d'autres peuvent le faire aussi. Mais, on ne peut pas mettre un « stop » définitif à toute urbanisation.

Puis, dernier point sur les transports en commun et sur les bus. Nous n'aurons pas de bus Hélyce, mais cela ne changera rien du tout. Mais, je pense qu'on aura aussi des bonnes nouvelles à annoncer en termes d'offres de services sur Donges, même si ce ne sont pas des bus Hélyce. On aura des améliorations donc, avec Yceo, c'est le nouveau nom. Yceo va faire des annonces qui nous concernent, au niveau de la desserte de Donges et ça ira dans le bon sens.

Voilà, ce que je voulais dire. Merci.

#### **Décision**

Le Conseil Municipal :

➔ **PREND ACTE** de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire pour 2024 relatif au Budget général de la commune.

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION N° 2**

### **C.O.S. LOCAL : APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE**

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Madame Chantal GUINARD**

#### **Exposé**

L'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dispose que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque celle-ci dépasse le seuil de 23 000 € (l'article 1 du Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques) conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie.

Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

De même, l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 84 de la Loi n° 2009-526 du 12 mai 2009, dispose que « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné. »

Le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de DONGES (C.O.S. local) est concerné par cette disposition.

Par délibération n° 6 du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal décidait de conclure une convention financière triennale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec le COS Local de Donges.

Cette convention était prolongée par avenant le 30 mars 2023. Elle est arrivée à expiration le 31 décembre dernier.

### **Proposition**

Il convient de proposer au Conseil Municipal de la renouveler à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de quatre ans.

Le projet présenté en annexe rappelle les conditions dans lesquelles la Commune apporte son soutien aux activités de cette association. Ce soutien consiste en le versement d'une subvention calculée à hauteur de 1,42 % des dépenses de personnel retracées au titre de l'année N-1 (déterminée par la somme des articles budgétaires 64111, 64112, 64118 et 64131), sauf si le COS Local sollicite un montant inférieur à celui résultant de ce calcul, mais comprend aussi des aides en nature telles que la mise à disposition de locaux.

D'autre part, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le C.O.S Local de Donges et la commune ont mis en œuvre la prise en charge du coût d'une location de salle municipale pour un agent ou un retraité, dans la limite de un jour par an. En contrepartie, la commune s'engage à verser au C.O.S Local de Donges une subvention exceptionnelle chaque année, au vu du bilan de l'année précédente.

Sont retracés également dans la convention les dispositifs mis en place pour assurer l'évaluation et le contrôle de l'aide accordée par la Commune.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette convention à conclure pour une durée de quatre, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et arrivant à expiration le 31 décembre 2027. Cette convention est jointe en annexe.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 13 février dernier.

### **Monsieur le Maire**

Merci Chantal.

Est-ce que cette convention appelle des questions ou des commentaires ? Non.

Moi, je remercie les services, Madame HENRY, tous les élus et les représentants du COS qui ont discuté de cette nouvelle convention, qui pérennise, avec les nouveaux représentants élus l'année dernière, le financement, le soutien de la Commune au COS, avec une démarche qui a été constructive de part et d'autre. On peut se réjouir de l'aboutissement favorable des discussions qui ont été engagées avec les élus du Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Donges.

Donc, s'il n'y a pas d'autres prises de parole, on va passer au vote, en précisant que Monique PIRAUD, siégeant au COS, en tant que représentante de la Ville ne participe pas au vote et ce sera acté au procès-verbal. Merci Monique de me l'avoir rappelé.

### **Décision**

Après délibération, le Conseil Municipal,

## **Par 27 POUR**

**Et 1 non-participation** au vote (Madame PIRAUD Monique fait partie du bureau du COS local)

➔ **APPROUVE** la convention financière ci-annexée, à conclure avec la Commune et le C.O.S. local de Donges ;

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de cette convention financière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de quatre ans.

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION N° 3**

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS VERT, DE LA REGION ET DE L'ADEME POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE**

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Madame Chantal GUINARD**

#### **Exposé**

Dans un contexte climatique préoccupant et tenant compte des récents évènements en Ukraine qui conduisent à une flambée du prix du gaz, la collectivité s'engage dans une démarche de rénovation énergétique de ses ERP.

Cette démarche est encouragée par le décret tertiaire qui oblige les propriétaires de bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> occupés par des activités du secteur tertiaire (commerces, bureaux, ERP...) à engager des actions pour améliorer leur efficacité énergétique.

C'est dans ce cadre et plus particulièrement dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) que le bilan énergétique des bâtiments de la ville a été réalisé.

Le bilan énergétique réalisé sur la mairie montre que l'atteinte des objectifs de réduction des consommations énergétiques de 60% en 2050 est conditionnée à la mise en œuvre d'une géothermie. La réalisation de cette dernière, compte tenu des sondes à réaliser autour de la mairie, doit se faire avant l'aménagement du centre bourg programmé en 2025. La préconisation d'un raccordement à la chaufferie bois en entrée de ville ne peut, en effet, pas se faire car cette dernière n'est pas suffisamment dimensionnée pour accepter le raccordement d'un équipement supplémentaire.

Ainsi, en 2022 nous avons mis en œuvre des actions de sobriété énergétique en sensibilisant le personnel et en abaissant la température à 19°C. En 2023, nous avons réalisé les travaux d'isolation des combles de la Mairie et les études de faisabilité relatives à la mise en œuvre d'une géothermie.

Il convient en 2024 de réaliser les travaux de géothermie.

Ce projet de rénovation énergétique est éligible au fonds vert, à l'ADEME et susceptible de l'être auprès de la Région pour lequel des subventions sont sollicitées conformément au plan de financement ci-dessous :

#### Travaux de mise en œuvre d'une géothermie place Armand Morvan

| DEPENSES                              |                |                | RECETTES  |                |
|---------------------------------------|----------------|----------------|---|----------------|
|                                       | € HT           | € TTC          |   |                |
| <b>ETUDES</b>                         |                |                |   |                |
| Audit énergétique (CDC Conseil)       | 5 128          | 6 154          | Subvention ADEME pour étude faisabilité (obtenue et perçue) | 2 260          |
| Etude de faisabilité géothermie       | 3 800          | 3 800          |   |                |
| Maîtrise d'œuvre (entreprise INDDIGO) | 36 900         | 44 280         | <b>Subvention ADEME pour travaux</b>                        | <b>82 000</b>  |
| Mise en œuvre d'une sonde test        | 13 725         | 16 470         | <b>Subvention Région (20%)</b>                              | <b>79 681</b>  |
| Coordonnateur SPS                     | 2 074          | 2 489          | <b>Subvention fonds vert (30%)</b>                          | <b>119 522</b> |
| Contrôleur technique                  | 3 880          | 4 656          | FCTVA (16,404 %)  | 65 355         |
| <b>Total études</b>                   | <b>65 507</b>  | <b>77 848</b>  |   |                |
| <b>TRAVAUX</b>                        |                |                | Autofinancement   | 128 510        |
| Travaux de géothermie                 | 332 900        | 399 480        |   |                |
| <b>Total travaux</b>                  | <b>332 900</b> | <b>399 480</b> |   |                |
| <b>TOTAL PROJET €</b>                 | <b>398 407</b> | <b>477 328</b> | <b>TOTAL RECETTES €</b>                                     | <b>477 328</b> |

Le dossier de candidature est joint en annexe.

#### Proposition

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- d'APPROUVER son plan de financement et le projet tel que proposé en annexe,
- de **SOLLICITER** une aide financière à l'investissement auprès de l'ETAT dans le cadre du fonds vert,
- de **SOLLICITER** une aide financière auprès de la Région.
- de **SOLLICITER** une aide financière auprès de l'ADEME.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Monsieur le Maire**

Merci Chantal.

C'est un sujet dont nous avons déjà parlé tout à l'heure.

Est-ce que ça appelle des questions ou des prises de parole ? non.

**Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE**

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- **APPROUVER** son plan de financement et le projet tel que proposé en annexe,
- **SOLLICITER** une aide financière à l'investissement auprès de l'ETAT dans le cadre du fonds vert,
- **SOLLICITER** une aide financière auprès de la Région.
- **SOLLICITER** une aide financière auprès de l'ADEME.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 4**

**REVIN : DENOMINATION DE LA VOIE DU FUTUR LOTISSEMENT  
« LE CHAMP DU JEU »**

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON**

**Exposé**

Le 12 octobre 2023 la commune autorisait la création d'un lotissement en 12 lots sis au lieu-dit Revin. Ce lotissement comporte une voie interne en impasse qu'il convient de dénommer.

**Proposition**

Il est proposé de dénommer cette voie « allée du Morta » suivant le plan joint.

**Monsieur le Maire**

Alors, pour ce lotissement, on garde la thématique des noms de voirie sur le quartier de Revin. On a déjà la rue des Mares, la rue des Marais, la rue des Joncs, l'allée des Roseaux et donc, pour rester dans la thématique briéronne, on propose l'allée du Morta. C'est la raison.

Il n'y a pas d'intervention, ni de questions ? Non.

**Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE**

➔ décide de dénommer « allée du Morta » la voie intérieure du lotissement « Le Champ du Jeu » autorisé par arrêté du 12 octobre 2023 suivant plan ci-joint.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 5**  
**L'AUBINAIS - LA SENCIE :**  
**DELIBERATION RECTIFICATIVE CONCERNANT**  
**LA DENOMINATION DE DEUX VOIES**

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON**

**Exposé**

Le 27 septembre 2023 le Conseil Municipal approuvait la dénomination de nombreuses voies existantes dans le secteur de la Sencie et de la Ferdenais notamment ainsi que le long de l'ancienne route nationale.

L'association « l'Aube y naît » a sollicité la commune pour que la voie principale du quartier de L'Aubinais porte ce nom.

**Proposition**

Il est proposé aujourd'hui que la voie dénommée route du Trégor par délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2023 soit renommée « Chemin de l'Aubinais », avec pour origine de la voie la route de Sem et que celle-ci se poursuivre ensuite sur la route de Cornouaille renommée « Chemin de l'Aubinais », la route de Cornouaille étant réduite à son 1<sup>er</sup> tronçon suivant le plan joint.

**Monsieur le Maire**

C'est une demande des représentants de l'association « l'Aube Y Naît » que nous avons rencontrés. Une demande assez unanime de cette association, mais très limitée, puisqu'ils ne voulaient pas rattacher à l'Aubinais, des voiries qui étaient un peu plus lointaines. Donc, nous avons suivi leur souhait, de redonner le nom de l'Aubinais à cette partie de voirie, entre la route de Sem et l'extrémité, après les dernières maisons, après le Manoir de l'Aubinais. C'est uniquement cette portion-là, toutes les autres voiries dénommées dans le quartier de la Sencie, la Ferdenais, l'Aubaudais, etc... sont maintenues.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

**Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE**

➡ décide de dénommer « Chemin de l'Aubinais » la voie actuellement nommée route du Trégor et route de Cornouaille suivant plan ci-joint,

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 6**  
**LA GREE :**  
**DENOMINATION D'UNE VOIE EXISTANTE**

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON**

**Exposé**

Le 27 septembre 2023 le Conseil Municipal approuvait la dénomination de nombreuses voies existantes dans le secteur de la Sencie et de la Ferdenais notamment ainsi que le long de l'ancienne route nationale.

A proximité immédiate de cette dernière, désormais dénommée route de Sem, se trouve une habitation desservit par un chemin non dénommé suivant plan ci-joint.

**Proposition**

Il est proposé aujourd'hui de dénommer ce chemin rural « chemin de La Boue » du nom du hameau existant.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Monsieur le Maire**

Alors, en fait, il n'y qu'une maison de concernée, qui était dénommée au lieu-dit « la Boue », qui n'est pas forcément très poétique, mais qui est historique. Il fallait trouver un nom de voie et on a cherché partout, y compris au cadastre Napoléonien et au cadastre Napoléonien, on a trouvé quelque chose qui n'était pas bien mieux, puisque, les terres autour de ce chemin étaient dénommées « la Basse-Boue »... Alors, il vaut mieux garder la Boue que la Basse-Boue.

Comme c'est déjà l'adresse existante, on donne juste le nom de Chemin de la Boue, à une maison qui se trouvait autrefois, au lieu « la Boue ». Donc, rien de terrible.

**Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE**

➡ décide de dénommer le chemin rural allant de la route de Sem au lieu-dit La Grée suivant plan ci-joint, « chemin de La Boue »

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 7**  
**BONNE NOUVELLE :**  
**DENOMINATION D'UNE VOIE EXISTANTE**

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Monsieur SIMON Daniel**

**Exposé**

Il existe à proximité immédiate de la Zone Industrielle de Bonne Nouvelle et de la chapelle du même nom un chemin rural desservant deux habitations qu'il convient de dénommer.

**Proposition**

Il est proposé de dénommer ce chemin « chemin de la fosse-au-Jaut » suivant le plan joint.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Monsieur le Maire**

Alors là encore, il y a une seule maison qui est concernée. C'est la maison qui se trouve dans le chemin, à côté de la fontaine de la chapelle, la fontaine Saint-Clair. Et, ce chemin portait déjà un nom dans le quartier, autrefois. Il était appelé le Chemin des Morts. Alors forcément, ce n'est pas un nom très agréable. C'est historique. C'est lié au fait, qu'il y a eu des Vendéens, après la Bataille de Savenay, en décembre 1793, qui ont été massacrés et enterrés à côté de la chapelle, dans ce chemin. Donc on n'allait pas appeler ce chemin « Chemin des Morts », pour des raisons évidentes.

Mais, il fallait quand même lui donner un nom différent de l'autre chemin. Et, donc on a proposé de reprendre le nom historique du lieu-dit, puisque la Chapelle de Bonne-Nouvelle avait été construite avant 1511, sur un lieu-dit qui s'appelait la Fosse aux Jaux. Tout simplement, c'est le lieu-dit historique de ce secteur. Et les gens qui ne savent pas ce que c'est qu'un jau, dans le vieux français, un jau, c'était un jarre. C'était le mâle de l'oie.

Et, le village, enfin le manoir, qui est remplacé, par une ferme et qui maintenant, est encore habitée au lieu-dit, à proximité la Jallais, c'était le lieu-dit où habitait la famille Lejaux. Comme la Mornais, c'était le lieu-dit où habitait la famille Morin, ou la Simonais, la famille Simon, etc... Donc la famille Lejaux, à la Jallais, donc Lejaux, le jarre. Et donc la Fosse aux Jaux, c'était sans doute lié à la même famille, Lejaux. Et donc, c'était la Fosse aux Jaux. Donc, on redonne tout simplement ce nom oublié, historique, à ce chemin, pour ne pas lui donner le nom de Chemin des Morts, pour ne pas pénaliser l'habitant qui habite à côté. Voilà l'explication.

**Monsieur Vincent MIAULT**

Ce n'est pas une question, c'est plutôt une affirmation.

Nous, on votera « contre ».

Tout simplement parce que, en fait, toute la rue actuellement est devenue une impasse, puisque, ce qu'on a dénommé en 2022, la rue de Bonne-Nouvelle est devenue une impasse, puisque la rue ne débouche plus sur le rond-point d'autrefois, de Bonne-Nouvelle, comme on l'appelait. Ce qui fait que, moi, je suis allé voir cette dame qui habite à côté, je lui ai dit ça. Elle m'a dit : « Mais déjà que les camions qui viennent nous livrer, ils ont du mal à nous trouver, alors qu'on habite à Bonne-Nouvelle. Aujourd'hui. Vous allez mettre le nom de la Fosse aux Jaux ». Je lui ai dit, moi je pense que vous nous l'aviez déjà dit, je pense qu'il s'agit d'une affaire de jarre, mais, ce n'est même pas dans le dictionnaire « Jau ».

Donc, elle est quand même assez exaspérée cette dame-là, de savoir qu'elle habite juste en face de la chapelle de Bonne-Nouvelle et puis on va lui mettre le nom d'une impasse, alors qu'elle est déjà dans une impasse. Il faut le dire clairement, les deux maisons qui restent là, sont déjà dans une impasse. Donc, je ne trouve pas que c'est servir les Dongeois que de faire de la « masturbation » intellectuelle, j'appelle ça.

On peut faire des choses très pragmatiques, en conservant la rue de Bonne-Nouvelle tout simplement. Et ce qui serait bien aussi, c'est que, nommer les rues c'est une chose, ça serait aussi bien que les plaques soient mises, parce que tout le monde s'y perd là-bas. J'ai un petit sondage qui a été fait, et en fait, les gens connaissent le nom des rues, sauf qu'elles ne sont pas indiquées. Donc, les personnes qui viennent livrer dans des entreprises, heureusement pour elles que ce sont des grosses entreprises avec des grosses enseignes, parce que, aucune indication n'a été faite par la Carène sur la zone. Ce qui fait qu'à part les habitants, personne ne sait vers où aller. Et, cette dame me disait que, régulièrement quand un livreur arrive, il va jusqu'à la raffinerie, pour se rendre compte que la maison n'est pas là. Voilà.

Donc, c'est pour cette raison que l'on votera « contre ».

### **Monsieur le Maire**

Alors moi, je vais vous expliquer, parce que vous n'êtes pas au courant, forcément... C'est que les dénominations de voies obéissent à des règles nationales, des normes. Là encore ce sont des normes, ce n'est pas nous qui les inventons. On n'a pas le droit d'appeler une maison qui n'est pas desservie par le chemin de Bonne-Nouvelle, de dire qu'elle est dessus, parce que cela ne respecte pas la règle. Cette maison, elle est sur un autre chemin qui débouche sur le chemin de Bonne-Nouvelle. Ce n'est pas de notre faute, c'est comme ça.

La dame est arrivée là, il y a deux ans. Elle est arrivée en connaissance de cause, on n'est pas allés la chercher. Donc elle est venue là, elle savait où elle allait. Elle est venue « s'enterrer » derrière la voie ferrée, parce qu'elle a fait un choix personnel de venir avec des animaux. Très bien, mais elle profite de la situation. Après, si on dit qu'elle est « chemin de Bonne-Nouvelle », alors qu'elle n'y est pas...

### **Intervention sans micro : discours inaudible.**

#### **Monsieur le Maire**

Mais, elle n'y est pas...

Il y a une deuxième maison qui vient d'être vendue qui est dessus. Mais, le chemin en question, je suis désolé, ce n'est pas le même que celui qui permet d'accéder à la chapelle. Matériellement, ce n'est pas le même. Celui qui permet d'accéder à la chapelle, il y a encore la borne kilométrique jaune de la Départementale qui a été sortie, qui est là. C'est l'ancienne route départementale, c'est l'ancienne route de Savenay qui passe là. Et l'autre chemin, ce n'est pas le même. C'est factuel, c'est comme ça. Ce n'est pas moi qui l'ai inventée, c'est comme ça.

Et la règle veut que l'on donne un autre nom de chemin, au chemin qui dessert une maison. Autrefois, il y avait une mesure dans le fond, il y avait deux maisons. Elle n'existe plus depuis longtemps, mais on y voit encore des traces. Donc, c'est comme ça, la norme, ce n'est pas nous qui l'avons inventée, on l'applique. Et les habitants qui arrivent, ça s'applique à eux aussi. Ce n'est pas eux qui choisissent. Personne ne choisit sur quelle rue il est desservi. S'il y a des règles, on les applique.

Après, vous dites que la Fosse-aux-Jaux, personne ne connaît. Regardez les livres d'Yves LOSTANLEN ou les autres livres, tout le monde en parle.

### **Intervention sans micro : discours inaudible.**

#### **Monsieur le Maire**

Il a fait de très belles choses, Monsieur LOSTANLEN.

Mais encore une fois, pourquoi il y a des règles sur la dénomination des rues ? C'est que si on dit à cette personne, qu'on ne respecte plus les règles, elle aura encore plus de mal à se faire desservir par les livreurs, etc... Parce qu'on ne saura pas où elle est. Là, elle sera la seule habitante de ce chemin. Et ce chemin va être reporté sur tous les GPS, etc... Donc, il n'y aura pas de problème d'accès, là, on saura où c'est, ça sera répertorié. Et encore une fois, ce n'est pas pour vexer les gens. On applique des règles nationales.

Il y a eu un article dans la presse locale récemment, qui expliquait justement ce dispositif national, qui impose de donner des noms à toutes les voies. Et c'est imposé par l'État. Là il y a des raisons derrière, pour une fois. C'est que c'est utile et même nécessaire, pour les pompiers, c'est nécessaire pour les autres services de secours, c'est nécessaire pour les livreurs. Voilà. Et c'est comme ça que les choses se font. Donc la Fosse-aux-Jaux, « oui », le jau, peut-être que ça ne vous parle pas, mais ça parle à des gens. Voilà.

Donc, nous, on assume de faire ça. Et puis on continuera, de la même façon, de dénommer les noms. Et chaque fois qu'on peut refaire un nom de lieu-dit ancien, on le refait.

Je vous rappelle que, dans le quartier des Clos-Mignons, on a redonné vie à des noms de lieu-dits qui avaient disparu avec l'ancien bourg. On a redonné la rue de la Platière, la rue Saint-Georges, la rue Sainte-Barbe, etc., qui avaient disparu, la rue des Sables. Voilà. Et on continuera.

Maintenant, est-ce qu'il y a d'autres personnes qui veulent prendre la parole ? Non ?

#### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

**26 POUR**

Et **2 CONTRE**

(Madame DAVID Joséphine et Monsieur MIAULT Vincent)

➔ décide de dénommer «chemin de la fosse-au-Jaut » le chemin rural situé à proximité immédiate de la chapelle de Bonne-Nouvelle suivant plan ci-joint.

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 8

### INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME ET DE PUBLICITE : AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE DONGES ET SAINT-NAZAIRE AGGLOMERATION PORTANT SUR LA GESTION D'UN SERVICE COMMUN

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Monsieur SIMON Daniel**

#### **Exposé**

Le 15 décembre 2022 le Conseil Municipal approuvait, pour une durée d'un an et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le projet de nouvelle convention entre la CARENE et la commune de DONGES relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Il est rappelé que ce service assure pour le compte de la Commune de Donges une mission technique d'instruction, de conseil, d'aide à la décision et que la Commune reste pleinement compétente en matière décisionnelle, le Maire ou son représentant ayant seul autorité pour délivrer les autorisations.

Cette durée brève était justifiée par le fait que la commune de Saint-Nazaire avait fait part de son accord de principe pour intégrer le service commun d'instruction à partir de 2024 en se donnant l'année 2023 pour préparer une nouvelle organisation. Toutefois l'année 2023 n'a pas permis à la ville d'avancer sur ce dossier.

Par ailleurs, l'article 17 de la loi Climat et Résilience décentralise le pouvoir de police de la publicité de façon automatique aux maires dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et sous certaines conditions au président de l'EPCI à partir du 1<sup>er</sup> août 2024, sauf si les maires s'y opposent. Ce transfert implique l'instruction des autorisations préalables pour l'installation d'un dispositif supportant de la publicité, une enseigne ou une pré-enseigne par les communes.

#### **Proposition**

Il est proposé aujourd'hui d'approuver un avenant à la convention d'instruction de façon à permettre au service droit des sols de Saint-Nazaire Agglomération d'instruire également les autorisations préalables (AP) pour l'installation de dispositifs supportant de la publicité, une enseigne ou une pré-enseigne. Cette évolution se fera dans le respect des 100 équivalents Permis de Construite annuels par commune, l'AP étant comptabilisé pour un équivalent PC. Cet avenant est proposé pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pourra être reconduit tacitement pour un an.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Daniel.

Donc là, on rajoute une mission dans la Convention de Service Commun à l'Agglomération, puisque désormais, c'est la mairie qui délivre les autorisations préalables pour les publicités, les enseignes ou les pré-enseignes. Donc comme on a des besoins nouveaux, ça fera partie des demandes soumises au service instructeur de l'Agglomération.

Est-ce que ça appelle des questions ?

**Monsieur Vincent MIAULT**

Je voulais intervenir, pas sur le fond de la délibération, mais sur le fait qu'on parle de publicité pour évoquer ce qu'on voit dans beaucoup de communes, et notamment à Donges, des petits panneaux perchés assez haut sur les poteaux téléphones, généralement poteaux bois, de constructeurs de maisons. Ils s'amuse. Franchement, ce n'est pas pour « pister » les camions pour aller sur des chantiers. C'est vraiment fait pour faire de la publicité. Ce sont des petits encarts d'un mètre environ de long. Et ça pullule. Je trouve ça forcément assez laid.

Par contre, tant qu'on ne leur dit rien, je crois que ça va continuer, parce que ça ne leur coûte pas cher. Et donc, je ne sais pas s'il y a des possibilités de... Le nom c'est simple, ça commence par « Tré », ça finit par « Bat », et au milieu c'est « Co ». Donc, vous pouvez essayer peut-être de les appeler pour savoir s'ils peuvent arrêter cette pollution visuelle, parce qu'aujourd'hui on se plaint de trouver des fois du « MacDo » sur le bord des routes. Mais ça, ça en fait partie aussi, parce qu'avec le temps qu'on a eu par exemple aujourd'hui, les panneaux, on les retrouve dans les champs, on les retrouve sur le bord des routes. Donc voilà, c'était juste pour ça.

**Monsieur le Maire**

C'est noté.

**Monsieur Mikaël DELALANDE**

Je suis d'accord avec ce que Vincent MIAULT vient de dire. Effectivement, la pollution visuelle, on la constate avec ces panneaux. Mais, il n'y a pas que ces panneaux, il y a aussi de l'affichage sauvage, en dehors des panneaux de libre expression. Et je sais, pour répondre à Vincent, qu'à Saint-Nazaire, il y a un arrêté du Maire qui lui permet de faire nettoyer par les agents et de facturer après aux contrevenants quand on arrive à les retrouver.

**Monsieur le Maire**

Faut-il les retrouver !

**Monsieur Mikaël DELALANDE**

Il suffit de lire dessus et on trouve.

**Monsieur le Maire**

C'est noté.

Pas d'autres interventions ?

**Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ Approuve l'avenant n°1 à la convention entre la CARENE et la Commune de Donges relative à l'instruction des actes d'urbanisme et de publicité suivant projet ci-joint,
- ➔ Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes s'y afférents.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 9**  
**LA SENCIE :**  
**ECHANGE DE PARCELLES AVEC L'INDIVISION GALLET**  
**EN VUE DE REGULARISER UNE SITUATION DE FAIT**

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Monsieur SIMON Daniel**

**Exposé**

A l'occasion de la division d'une propriété bâtie sise route de Cornouaille à la Sencie cadastrée section YI n° 491 en vue de détacher deux lots à bâtir, il s'est avéré que le tracé de la voie ne correspondait pas aux limites cadastrales. Il est donc nécessaire de procéder à un échange de terrains entre la commune et l'indivision GALLET suivant plan ci-joint, la commune cédant 34 m<sup>2</sup> et recevant 23 m<sup>2</sup>, soit un solde de 11 m<sup>2</sup>.

**Proposition**

Il est proposé d'approuver cet échange de parcelles au prix estimé par le pôle d'évaluation domaniale de 30 €/m<sup>2</sup> soit un solde positif de 330 € pour la commune, les frais d'acte étant répartis au prorata de la superficie des parcelles échangées.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Monsieur le Maire**

Merci.

Donc, c'est une régularisation. Vous avez le plan parcellaire cadastral qui est joint. On voit les formes un peu bizarres de la route. Et donc, ce sont des régularisations de choses sans doute très anciennes, avec une balance entre ce qui est à la Commune et ce qui est à céder, et ce qui est à l'indivision GALLET et qui est à céder à la Commune.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non ?

**Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ Approuve l'échange de parcelles à intervenir entre la commune et les consorts GALLET, sis route de Cornouaille à la Sencie au prix de 30 €/m<sup>2</sup> soit un solde positif de 330 € pour la commune suivant plan ci-joint, les frais d'acte étant répartis au prorata de la superficie des parcelles échangées,
- ➔ Autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'acte notarié correspondant,

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 10

### LA SENCIE : CESSION D'UNE PARCELLE NON BATIE A LA SILENE EN VUE DE LA REALISATION D'UNE OPERATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Monsieur SIMON Daniel**

#### **Exposé**

Le 23 février 2022, Monsieur le Maire décidait d'exercer son droit de préemption à l'occasion de la cession d'une parcelle à bâtir sise à la Sencie cadastrée section ZN n°397p d'une superficie de 1 167 m<sup>2</sup> au prix de 34 000 €, cadastrée aujourd'hui n° 582 et 583. Cette préemption a été exercée dans la perspective de réaliser une petite opération de logements locatifs sociaux. La commune est devenue propriétaire de ce terrain le 14 février 2023.

Les études menées par SILENE depuis cette date à la demande de la commune ont montré qu'une opération de quatre logements pouvait trouver à s'insérer aisément dans ce quartier constitué uniquement de maisons individuelles.

#### **Proposition**

Il est proposé d'approuver la cession à SILENE des parcelles cadastrées section ZN n° 582 et 583 d'une superficie de 1167 m<sup>2</sup> en vue de réaliser une opération de logement locatif social au prix de 27 532.80 € conformément aux dispositions de Saint-Nazaire Agglomération (90 €/m<sup>2</sup> de surface plancher). Il est précisé que la différence entre le prix d'acquisition et le prix de revente pourra être déduite au titre des dépenses déductibles prévue par la loi SRU.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Daniel.

Il y a un projet de logements sociaux dans ce quartier, un projet équilibré, puisqu'il s'agit d'un dimensionnement très raisonnable. On n'est pas en centre-bourg. Et je remercie Daniel qui s'est impliqué pour lancer ce projet, notamment pour la préemption qui a permis ce projet. Donc c'est une belle opportunité qui a été utilisée dans un quartier, où il n'y a pas de logements sociaux du tout. Et donc, il peut en accueillir quelques-uns.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

#### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ Approuve la cession à SILENE des parcelles cadastrées section ZN 582 et 583 au prix de 27 532.80 € en vue de réaliser une opération de logements locatifs sociaux,
- ➔ Autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'acte notarié correspondant.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 11**  
**ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION**  
**D'ENERGIES RENOUVELABLES :**  
**BILAN DE LA CONCERTATION ET DEFINITION DES ZONES**

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Monsieur SIMON Daniel**

**Exposé**

Les zones d'accélération des énergies renouvelables constituent un dispositif de planification territoriale introduit par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER ». Les communes sont au centre de ce dispositif puisque ce sont elles qui identifient les « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (ENR). L'objectif est que chaque commune puisse contribuer à l'atteinte des objectifs de développement des ENR de la programmation pluriannuelle de l'énergie 2024-2028 définie au niveau national, tout en définissant où elle souhaite prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Dans cette démarche, le rôle de l'intercommunalité est d'accompagner ses communes et de veiller à la cohérence avec le projet de territoire et les objectifs du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET).

Ces zones sont avant tout l'affichage d'une volonté politique locale de développer les ENR sur les secteurs que la collectivité aura jugé les plus pertinents.

Elles ont un caractère incitatif pour l'implantation d'installation de production ENR :

- Il ne s'agit pas d'un engagement ni d'une obligation à réaliser un projet ENR sur ces zones : à tout moment, un autre usage pourra être priorisé,
- Dans ces zones, les délais d'instruction pourront être optimisés et les projets pourront bénéficier de dispositifs financiers préférentiels (décret d'application en attente).

Il est à noter que ces zones ne sont :

- ni des zones exclusives : des projets ENR pourront être autorisés en dehors ;
- ni des zones d'autorisation « d'office » : elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Les zones sont définies, par catégories ou types d'installation de production ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire ainsi que de ses contraintes naturelles ou patrimoniales. Ainsi, sur le territoire de l'intercommunalité, cinq catégories de zones d'accélération des ENR sont définies :

- Solaire photovoltaïque sur bâtiment ;
- Solaire photovoltaïque en ombrières sur surface artificialisée ;
- Solaire photovoltaïque au sol ;
- Chaleur renouvelable : catégorie multi-filière (solaire thermique, géothermie, bois-énergie, ...) ;
- Gaz et Fuel renouvelables : installations de production de biogaz, hydrogène ou autres gaz ou carburants d'origine renouvelable.

Les principes ayant guidés la définition des zones d'accélération des ENR ont été élaborés de façon concertée avec l'agglomération et l'ensemble des communes du territoire. Ils sont exposés dans la notice explicative en annexe 1.

Conformément à l'article L141-5-3 du code de l'énergie :

Le syndicat du Parc naturel régional de Brière a été concerté et a été sollicité pour avis sur les zones situées dans son périmètre. En date du 04/01/2024, le syndicat a émis un avis favorable avec réserves ;

L'avis du Conseil départemental au titre de gestionnaire de la zone Natura 2000 Estuaire de la Loire a été sollicité sur les zones situées sur cette aire protégée. En date du 28/12/2023, le Conseil départemental a émis un avis favorable a priori ;

Enfin, une consultation du public s'est déroulée sur 4 semaines, du mercredi 22 novembre au mardi 19 décembre 2023, selon les modalités définies par délibération du Conseil municipal en date du 02 novembre 2023.

### **Proposition**

Le bilan de la concertation, intégrant les avis du syndicat du Parc naturel régional de Brière, du Conseil départemental, et les contributions associées à la consultation du public, est joint en annexe 2.

A ce titre il est proposé que suite à la concertation :

- Un secteur fasse l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'un projet de panneaux photovoltaïques au sol étudié par la société TOTAL,
- Trois secteurs soient ajoutés pour tenir compte de projets en cours de réalisation ou réalisés par la société TOTAL,
- Un secteur fasse l'objet d'un ajustement pour tenir compte de la présence d'une zone compensatoire dans le cadre du contournement ferroviaire des sites industriels de Donges,
- Le secteur ZAENR Gaz & fuels renouvelables sur la ZAC des Six Croix I et II soit supprimé, aucun projet n'étant identifié à ce jour dans cette ZAC et le secteur n'apparaissant pas au final approprié pour un tel développement.

Les cartographies des zones d'accélération des ENR, ajustée suite à la concertation, et soumises à délibération, sont présentées en annexe 3.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

### **Monsieur le Maire**

Merci Daniel.

C'est un travail de commande qui nous est demandé, puisque c'est un dispositif voulu par le Gouvernement, qui nous demande d'identifier ces zones. J'ai déjà fait part de mes vives réserves sur l'efficacité de ce dispositif, qui, encore une fois, relève plus de la gesticulation que de la vraie avancée de l'énergie renouvelable. Je ne suis pas le seul à l'avoir dit, puisque le Président des Maires de France, David LISNARD, a donné des analyses extrêmement caustiques de ce soi-disant schéma d'accélération, qui n'accélère rien du tout...

Et l'efficacité du dispositif, à mon avis, est inversement proportionnelle au temps que nous passons en délibération, que ce soit ici ou à l'agglomération à la Carène. Voilà. Mais enfin, il faut en passer par là et on le fait. Même si ça ne changera rien...

Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non

## Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- Approuve comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe 3 de la présente délibération ;
- Autorise le Maire ou son représentant à transmettre la cartographie de ces zones au référent préfectoral ENR, à Saint-Nazaire agglomération et Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ;
- Autorise le Maire ou son représentant à accomplir toutes autres formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 12

### REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE JULES VERNE

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Monsieur RIAUD Didier**

#### Exposé

La médiathèque Jules vernes est un équipement public chargé de contribuer à la lecture publique, aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire et à l'éducation permanente.

Elle est gratuite et ouverte à toute personne sans aucune forme de discrimination.

Dans la cadre du Projet Culturel de Territoire (PCT) de l'Agglomération de Saint-Nazaire, la médiathèque s'inscrit dans le réseau de bibliothèques et médiathèques de l'agglomération qui concerne les communes de Besné, Donges, La Chapelle des Marais, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Saint-André des Eaux, Saint-Joachim, Saint-Malo de Guersac, Saint-Nazaire et Trignac.

Ce réseau propose notamment, depuis décembre 2023, un site web commun donnant accès à l'offre documentaire (livres, presse, films, musique, ressources en ligne, ...) et à l'agenda culturel des médiathèques. Une même carte permet d'emprunter dans les différentes médiathèques avec parfois, des conditions spécifiques.

Le règlement intérieur ci-joint a pour objet de fixer les droits et devoirs des usagers : accès à la médiathèque, règle de vie en commun, consultation des documents, conditions pour le prêt à domicile et l'accès aux ressources en ligne, ainsi que les règles relatives au service de copie et d'impression et aux services numériques et jeux vidéos. Le personnel, sous l'autorité du directeur, est chargé de le faire appliquer.

Les modalités pratiques d'accès (horaires, inscriptions) et de prêt (durée, nombre de documents empruntables) sont présentées dans un guide du lecteur / réseau.

Ce règlement sera affiché au sein de la médiathèque Jules Verne et mis en ligne sur le site web du réseau des médiathèques.

**Monsieur le Maire**

Merci Didier.

Et-ce qu'il y a des prises de parole, des questions ? Non. ?

**Proposition**

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de la Médiathèque Jules Verne pour une durée indéterminée.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

**Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

➔ **APPROUVE** le règlement intérieur de la Médiathèque Jules Verne.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire**

La question numéro 13, c'est la signature d'une convention avec l'association des professionnels de santé ASPROS de Donges. Je crois que vous avez sur table le projet de délibération modifiée. Donc je vais lire. En l'absence de Tony le Tilly ce soir.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 13**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES  
PROFESSIONNELS DE SANTE « ASPROS » DE DONGES**

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Monsieur CHENEAU François**

**Exposé**

La commune s'est engagée dans le sport pour tous et le sport santé.

A ce titre, elle soutient les initiatives des associations souhaitant développer des projets sportifs adaptés aux personnes éloignées de l'activité physique et sportive afin qu'elles prennent (ou reprennent) goût au sport dans un soucis d'amélioration de la santé, de prévention mais aussi de développement de lien social.

Ainsi, elle soutient l'initiative l'ASPROS de Donges qui souhaite proposer des activités de sport santé à destination des patients de la Maison de Santé Pluri-professionnelle de la commune.

Ce projet vise à mettre en place 12 sessions d'animation « sport santé » hebdomadaires sur 2 créneaux horaires (2 groupes de 8 à 12 personnes). Les objectifs sanitaires et pédagogiques de ces animations sont les suivants :

- ➔ S'adresser à un public atteint de pathologie chronique afin de remettre en mouvement ces patients qui ne font plus d'activité physique.
- ➔ Proposer des activités physiques adaptées à leurs problèmes de santé ou limitations physiques. Ces séances étant sur des durée définies (cycle) elles n'ont pas vocation à être pérennes. A l'issue de ce cycle, l'association met les patients en lien avec les associations sportives du territoire pour qu'ils puissent adhérer à un club (objet de la dernière séance).

Les personnes bénéficiaires de ces animations sont recrutées par la Maison de Santé Pluri-professionnelle à l'issue d'un bilan avec leur médecin traitant.

Ces activités se dérouleront tous les vendredi (hors période scolaire). Elles débuteront le vendredi 15 mars et se termineront le vendredi 28 juin.

Pour réaliser le projet la commune met à disposition :

- Du temps de travail de l'éducateur socio-sportif de la Ville
- La halle des sports sur les créneaux concernés
- Les équipements sportifs nécessaires à l'animation des séances

Ce cycle d'animations « sport santé » sera soumis à une tarification symbolique de 5 € qui traduit l'engagement des participants à venir à toutes les séances.

Ces 12 séances feront l'objet d'un bilan en juillet 2024.

### **Proposition**

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention qui prendrait effet sur les créneaux concernés.

### **Monsieur le Maire**

Est-ce que ça appelle des questions ? Non ?

### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ **APPROUVE** la convention avec l'association ASPROS de Donges relative à la mise en place d'animation d'un cycle d'animations « sports santé »

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 14

### RESSOURCES HUMAINES : CREATION DE POSTE PERMANENT ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Monsieur CHENEAU François**

#### **Exposé**

Lors du comité technique du 05 décembre 2022, le Comité Technique avait travaillé et validé un emploi du temps pour les ATSEM souhaitant diminuer leur temps de travail.

Cette proposition établie sur la base de 29 heures 45 hebdomadaires en moyenne incluait le temps face à l'enfant, les temps pédagogiques et l'entretien ménager de la classe.

Un agent a formulé le souhait de bénéficier de cet aménagement de temps au plus vite afin de réduire les temps, plus sollicitants, alloués à l'entretien ménager des communs de l'école maternelle.

Une suite favorable a été donnée à sa demande et elle a intégré ce poste dès le 05 février dernier.

#### **Proposition**

Le Conseil municipal est donc appelé à valider la création :

1 poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non-complet 29 heures 45 hebdomadaires au 1<sup>er</sup> février 2024,

#### **Monsieur le Maire**

Est-ce que ça appelle des questions ? Non ?

#### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- ➔ décide la création de ce poste à la date indiquée,
- ➔ entérine la mise à jour du tableau des effectifs

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 15**  
**DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. L 2122-22 DU CGCT)**

\*\*\*\*\*

**Rapporteur : Monsieur CHENEAU François**

**Exposé**

**Monsieur le Maire** fait part au Conseil Municipal des opérations de déclarations d'intention d'aliéner prises depuis le Conseil Municipal du 7 décembre dernier :

Registre des Déclarations d'Intention d'Aliéner

Service Urbanisme  
Foncier

Période du 30/10/2023 au 28/12/2023

| Dossier                | Date de dépôt | Propriétaire   | Demandeur                                      | Bien                    |                 | Adresse du Bien               | Surface Parcelle | Surface Utile en copropriété | Prix de vente<br><i>Commission</i> | Acquéreur        |
|------------------------|---------------|--|--|-------------------------|-----------------|-------------------------------|------------------|------------------------------|------------------------------------|------------------|
|                        |               |  |  | PLU                     | Numéro parcelle |                               |                  |                              |                                    |                  |
| IA 044 052 23<br>00125 | 30 oct. 2023  | Monsieur MARIE FRANCOIS<br><br>8 IMPASSE DU ROT<br><br>44120 44120             | SCP AUDRAIN-<br>CAPELLE-DENIS<br>NOUJAIM CERES | Bâti sur terrain propre |                 | 36<br><br>RUE DE LA PAIX      | 302              |                              | 170000                             | SCI CHEZ GABRIEL |
|                        |               |  |  | PLU                     | Numéro parcelle |                               |                  |                              |                                    |                  |
|                        |               |  |  | UAa2                    | BK 183          |                               |                  |                              |                                    |                  |
| IA 044 052 23<br>00126 | 30 oct. 2023  | Monsieur CHARPENTIER Damien<br><br>16 Bis rue des Rochettes<br><br>44160 44160 | ENTRE LOIRE ET VILAINE                         | Non bâti                |                 | 26 Bis<br><br>rue de Trélagot | 515              |                              | 63000                              | DAGOURY Elise    |
|                        |               |  |  | PLU                     | Numéro parcelle |                               |                  |                              |                                    |                  |
|                        |               |  |  | UBa1                    | BM 1515         |                               |                  |                              |                                    |                  |
| IA 044 052 23<br>00126 | 30 oct. 2023  | Monsieur CHARPENTIER Damien<br><br>16 Bis rue des Rochettes                    | ENTRE LOIRE ET VILAINE                         | Non bâti                |                 | 26 Bis<br><br>rue de Trélagot | 515              |                              | 63000                              | COTET Warren     |
|                        |               |  |  | PLU                     | Numéro parcelle |                               |                  |                              |                                    |                  |

|                        |              |  |                                     |                            |                    |                                  |     |  |        |                   |
|------------------------|--------------|--|-------------------------------------|----------------------------|--------------------|----------------------------------|-----|--|--------|-------------------|
|                        |              | 44160 44160  |                                     | UBa1                       | BM<br>1515         |                                  |     |  |        |                   |
| IA 044 052 23<br>00127 | 31 oct. 2023 | Madame PERROIS<br>Antoinette<br><br>110 L'AUBAUDAIS<br><br>44480 44480         | NOT'ATLANTIQUE<br>NOTAIRES ASSOCIES | Non bâti                   |                    | L'AUBAUDAIS                      | 882 |  | 13000  | PAULMIER Jennifer |
|                        |              |  |                                     | PLU                        | Numéro<br>parcelle |                                  |     |  |        |                   |
| IA 044 052 23<br>00127 | 31 oct. 2023 | Madame PERROIS<br>Antoinette<br><br>110 L'AUBAUDAIS<br><br>44480 44480         | NOT'ATLANTIQUE<br>NOTAIRES ASSOCIES | Non bâti                   |                    | L'AUBAUDAIS                      | 882 |  | 13000  | MAURY Kévin       |
|                        |              |  |                                     | PLU                        | Numéro<br>parcelle |                                  |     |  |        |                   |
| IA 044 052 23<br>00128 | 31 oct. 2023 | Madame<br>RENAUDIN Chantal<br><br>4 rue René guy<br>Cadou<br><br>44480 44480   | NOT'ATLANTIQUE                      | Bâti sur terrain<br>propre |                    | 72<br><br>Avenue des<br>herlains | 485 |  | 167308 | Indéfini          |
|                        |              |  |                                     | PLU                        | Numéro<br>parcelle |                                  |     |  |        |                   |
|                        |              |  |                                     | UBa1                       | BL 548             |                                  |     |  |        |                   |
| IA 044 052 23<br>00129 | 3 nov. 2023  | Madame<br>COUVRAND<br>Christiane<br><br>18 rue Pierre Curie<br><br>44480 44480 | DE LAUZANNE Olivier                 | Bâti sur terrain<br>propre |                    | 18<br><br>rue Pierre Curie       | 616 |  | 185000 | MOERMAN Marie     |
|                        |              |  |                                     | PLU                        | Numéro<br>parcelle |                                  |     |  |        |                   |
|                        |              |  |                                     | UBa1                       | BI 725             |                                  |     |  |        |                   |
| IA 044 052 23<br>00129 | 3 nov. 2023  | Madame<br>COUVRAND<br>Christiane<br><br>18 rue Pierre Curie                    | DE LAUZANNE Olivier                 | Bâti sur terrain<br>propre |                    | 18<br><br>rue Pierre Curie       | 616 |  | 185000 | MILLE Mathias     |
|                        |              |  |                                     | PLU                        | Numéro<br>parcelle |                                  |     |  |        |                   |

|                        |              |   |                                     |                            |                    |                             |     |  |       |                      |
|------------------------|--------------|---|-------------------------------------|----------------------------|--------------------|-----------------------------|-----|--|-------|----------------------|
|                        |              | 44480 44480   |                                     | UBa1                       | BI 725             |                             |     |  |       |                      |
| IA 044 052 23<br>00130 | 7 nov. 2023  | Commune de<br>DONGES<br><br>rue Armand de<br>Gramont<br><br>44480 44480 | NOT'ATLANTIQUE<br>NOTAIRES ASSOCIES | Non bâti                   |                    |                             | 454 |  | 4086  | SAUZEAU Tony         |
|                        |              |   |                                     | PLU                        | Numéro<br>parcelle | Lieu-dit les<br>Tainières   |     |  |       |                      |
| IA 044 052 23<br>00130 | 7 nov. 2023  | Commune de<br>DONGES<br><br>rue Armand de<br>Gramont<br><br>44480 44480 | NOT'ATLANTIQUE<br>NOTAIRES ASSOCIES | Non bâti                   |                    |                             | 454 |  | 4086  | SAUZEAU-RIVAL Karine |
|                        |              |   |                                     | PLU                        | Numéro<br>parcelle | Lieu-dit les<br>Tainières   |     |  |       |                      |
| IA 044 052 23<br>00131 | 7 nov. 2023  | Commune de<br>DONGES<br><br>rue Armand de<br>Gramont<br><br>44480 44480 | NOT'ATLANTIQUE<br>NOTAIRES ASSOCIES | Non bâti                   |                    |                             | 452 |  | 4068  | BELLIOT Valentin     |
|                        |              |   |                                     | PLU                        | Numéro<br>parcelle | Lieu-dit les<br>Tainières   |     |  |       |                      |
| IA 044 052 23<br>00132 | 10 nov. 2023 | SIPAR<br><br>24 cours Michelet<br><br>92800 92800                       | DE LAUZANNE Olivier                 | Bâti sur terrain<br>propre |                    | 39                          | 146 |  | 36500 | LUC Grégory          |
|                        |              |   |                                     | PLU                        | Numéro<br>parcelle | rue Evariste<br>Boulay Paty |     |  |       |                      |
|                        |              |   |                                     | UAa2                       | BI 177             |                             |     |  |       |                      |
|                        |              |   |                                     | UAa2                       | BI 692             |                             |     |  |       |                      |
| IA 044 052 23<br>00132 | 10 nov. 2023 | SIPAR   | DE LAUZANNE Olivier                 | Bâti sur terrain<br>propre |                    | 39                          | 146 |  | 36500 | COGNET Marion        |

|                        |              |  |                                     |   |  |                               |     |  |        |                      |
|------------------------|--------------|--|-------------------------------------|---|--|-------------------------------|-----|--|--------|----------------------|
|                        |              | 24 cours Michelet<br><br>92800 92800                                       |                                     | PLU<br>UaA2<br>UaA2                                   | Numéro<br>parcelle<br>BI 177<br>BI 692 | rue Evariste<br>Boulay Paty   |     |  |        |                      |
| IA 044 052 23<br>00133 | 13 nov. 2023 | Monsieur BRIEUX<br>Christopher<br><br>45 rue des Ecoles<br><br>44480 44480 | NOT'ATLANTIQUE<br>NOTAIRES ASSOCIES | Bâti sur terrain<br>propre<br><br>PLU<br>UaA2<br>UBa1 | Numéro<br>parcelle<br>BK 77<br>BK 77   | 45<br><br>rue des Ecoles      | 195 |  | 180000 | BOSSU Maëwenn        |
| IA 044 052 23<br>00133 | 13 nov. 2023 | Monsieur BRIEUX<br>Christopher<br><br>45 rue des Ecoles<br><br>44480 44480 | NOT'ATLANTIQUE<br>NOTAIRES ASSOCIES | Bâti sur terrain<br>propre<br><br>PLU<br>UaA2<br>UBa1 | Numéro<br>parcelle<br>BK 77<br>BK 77   | 45<br><br>rue des Ecoles      | 195 |  | 180000 | BOISEAU Aurélien     |
| IA 044 052 23<br>00134 | 14 nov. 2023 | Madame PICARD<br>Martine<br><br>26 rue de Béarn<br><br>44480 44480         | NOT'ATLANTIQUE<br>NOTAIRES ASSOCIES | Bâti sur terrain<br>propre<br><br>PLU<br>UBa1         | Numéro<br>parcelle<br>BM<br>1374       | 11<br><br>rue de<br>Normandie | 440 |  | 180000 | LAVIGNE Marie-Pierre |
| IA 044 052 23<br>00134 | 14 nov. 2023 | Madame PICARD<br>Martine   | NOT'ATLANTIQUE<br>NOTAIRES ASSOCIES | Bâti sur terrain<br>propre                            |  | 11                            | 440 |  | 180000 | MASSE Frédéric       |

|                        |              |   |                                       |   |                                  |                                  |     |  |        |                              |
|------------------------|--------------|---|---------------------------------------|---|----------------------------------|----------------------------------|-----|--|--------|------------------------------|
|                        |              | 26 rue de Béarn<br><br>44480 44480  |                                       | PLU<br>UBa1                                   | Numéro<br>parcelle<br>BM<br>1374 | rue de<br>Normandie              |     |  |        |                              |
| IA 044 052 23<br>00135 | 14 nov. 2023 | Monsieur FOURAGE<br>Thierry<br><br>45 avenue des<br>Herlains<br><br>44480 44480             | DE LAUZANNE Olivier                   | Bâti sur terrain<br>propre<br><br>PLU<br>UBa1 | Numéro<br>parcelle<br>BM<br>1126 | 45<br><br>avenue des<br>Herlains | 492 |  | 187500 | MENDI Sabrina                |
| IA 044 052 23<br>00135 | 14 nov. 2023 | Monsieur FOURAGE<br>Thierry<br><br>45 avenue des<br>Herlains<br><br>44480 44480             | DE LAUZANNE Olivier                   | Bâti sur terrain<br>propre<br><br>PLU<br>UBa1 | Numéro<br>parcelle<br>BM<br>1126 | 45<br><br>avenue des<br>Herlains | 492 |  | 187500 | DJANI WISSAM                 |
| IA 044 052 23<br>00136 | 23 nov. 2023 | Monsieur<br>CHAVATTE<br>PIERRICK<br><br>20 Avenue des<br>jaunais APPT 35<br><br>44380 44380 | Jean-Louis LESBATS<br>et Pierre BIHAN | Bâti sur terrain<br>propre<br><br>PLU<br>UHa1 | Numéro<br>parcelle<br>ZE 227     | 62 ER                            | 68  |  | 26000  | PINEAU FRANCK                |
| IA 044 052 23<br>00136 | 23 nov. 2023 | Monsieur<br>CHAVATTE<br>PIERRICK<br><br>20 Avenue des<br>jaunais APPT 35                    | Jean-Louis LESBATS<br>et Pierre BIHAN | Bâti sur terrain<br>propre<br><br>PLU         | Numéro<br>parcelle               | 62 ER                            | 68  |  | 26000  | MONVOISIN ep PINEAU ISABELLE |

|                        |              |   |                     |                         |                    |    |     |                    |       |                |
|------------------------|--------------|---|---------------------|-------------------------|--------------------|----|-----|--------------------|-------|----------------|
|                        |              | 44380 44380                                 |                     | UH1                     | ZE 227             |    |     |                    |       |                |
| IA 044 052 23<br>00137 | 27 nov. 2023 | SIPAR                                       | DE LAUZANNE Olivier | Bâti sur terrain propre |                    | 19 | 271 | RUE DE<br>TRELAGOT | 91000 | IMOCOVE        |
|                        |              | 24 cours Michelet                           |                     | PLU                     | Numéro<br>parcelle |    |     |                    |       |                |
|                        |              | 92800 92800                                 |                     | UBa1                    | BM 554             |    |     |                    |       |                |
| IA 044 052 23<br>00138 | 27 nov. 2023 | SIPAR                                       | DE LAUZANNE Olivier | Bâti sur terrain propre |                    | 7  | 203 | rue de Trélagot    | 88000 | HEMONIC Maxime |
|                        |              | 24 cours Michelet                           |                     | PLU                     | Numéro<br>parcelle |    |     |                    |       |                |
|                        |              | 92800 92800                                 |                     | UBa1                    | BM 545             |    |     |                    |       |                |
| IA 044 052 23<br>00138 | 27 nov. 2023 | SIPAR                                       | DE LAUZANNE Olivier | Bâti sur terrain propre |                    | 7  | 203 | rue de Trélagot    | 88000 | LANOË Emilie   |
|                        |              | 24 cours Michelet                           |                     | PLU                     | Numéro<br>parcelle |    |     |                    |       |                |
|                        |              | 92800 92800                                 |                     | UBa1                    | BM 545             |    |     |                    |       |                |
| IA 044 052 23<br>00139 | 5 déc. 2023  | Monsieur LANGEL<br>Yves                     | MERY                | Non bâti                |                    | 2  | 497 | RUE DES<br>MARAIS  | 1     | LEPAGE Gilles  |
|                        |              | 2 RUE DES<br>MARAISREVIN<br><br>44480 44480 |                     | PLU                     | Numéro<br>parcelle |    |     |                    |       |                |
| IA 044 052 23<br>00139 | 5 déc. 2023  | Monsieur LANGEL<br>Yves                     | MERY                | Non bâti                |                    | 2  | 497 | RUE DES<br>MARAIS  | 1     | HERVY Sylvie   |
|                        |              | 2 RUE DES<br>MARAISREVIN                    |                     | PLU                     | Numéro<br>parcelle |    |     |                    |       |                |

|                        |              |  |  |                            |                    |                   |      |        |                                       |
|------------------------|--------------|--|--|----------------------------|--------------------|-------------------|------|--------|---------------------------------------|
|                        |              | 44480 44480  |  |                            |                    |                   |      |        |                                       |
| IA 044 052 23<br>00140 | 8 déc. 2023  | Madame PABOIS<br>veuve GUIGAND<br>Gilberte<br><br>la Belle Etoile<br><br>44480 44480 | SCP F.PERRAIS &<br>Y.KERAMBRUN,<br>notaires associés | Non bâti                   |                    | la Belle Etoile   | 681  | 58500  | ANGATAHI Rachidi                      |
|                        |              |  |  | PLU                        | Numéro<br>parcelle |                   |      |        |                                       |
|                        |              |  |  | UBa1                       | YK 205             |                   |      |        |                                       |
|                        |              |  |  | UBa1                       | YK 206             |                   |      |        |                                       |
| IA 044 052 23<br>00140 | 8 déc. 2023  | Madame PABOIS<br>veuve GUIGAND<br>Gilberte<br><br>la Belle Etoile<br><br>44480 44480 | SCP F.PERRAIS &<br>Y.KERAMBRUN,<br>notaires associés | Non bâti                   |                    | la Belle Etoile   | 681  | 58500  | ANGATAHI née MOUSSA M'DALLA<br>Echaté |
|                        |              |  |  | PLU                        | Numéro<br>parcelle |                   |      |        |                                       |
|                        |              |  |  | UBa1                       | YK 205             |                   |      |        |                                       |
|                        |              |  |  | UBa1                       | YK 206             |                   |      |        |                                       |
| IA 044 052 23<br>00141 | 11 déc. 2023 | Madame GAUTIER<br>Shona<br><br>42 LE HELE<br><br>44480 44480                         | MERY   | Bâti sur terrain<br>propre |                    | 42<br><br>LE HELE | 1029 | 353750 | DEVIS Daisy                           |
|                        |              |  |  | PLU                        | Numéro<br>parcelle |                   |      |        |                                       |
|                        |              |  |  | UHa1                       | ZE 535             |                   |      |        |                                       |
|                        |              |  |  |                            |                    |                   |      |        |                                       |
| IA 044 052 23<br>00141 | 11 déc. 2023 | Madame GAUTIER<br>Shona<br><br>42 LE HELE<br><br>44480 44480                         | MERY   | Bâti sur terrain<br>propre |                    | 42<br><br>LE HELE | 1029 | 353750 | PLISSONNEAU Gildas                    |
|                        |              |  |  | PLU                        | Numéro<br>parcelle |                   |      |        |                                       |
|                        |              |  |  | UHa1                       | ZE 535             |                   |      |        |                                       |
|                        |              |  |  |                            |                    |                   |      |        |                                       |

|                        |              |  |                                     |                            |    |      |  |        |                 |                    |
|------------------------|--------------|--|-------------------------------------|----------------------------|----|------|--|--------|-----------------|--------------------|
| IA 044 052 23<br>00142 | 12 déc. 2023 | Monsieur PETIT<br>Patrick<br><br>2 rue de Vendée<br><br>44480 44480                | NOT'ATLANTIQUE<br>NOTAIRES ASSOCIES | Non bâti                   | 2  | 32   |  | 150    | GRATON Sophie   |                    |
|                        |              |  |                                     | PLU                        |    |      |  |        |                 | Numéro<br>parcelle |
| IA 044 052 23<br>00143 | 12 déc. 2023 | SIPAR<br><br>24 cours Michelet<br><br>92800 92800                                  | DE LAUZANNE Olivier                 | Bâti sur terrain<br>propre | 21 | 223  | RUE DE<br>TRELAGOT   | 86000  | TURCAS Sullivan |                    |
|                        |              |  |                                     | PLU                        |    |      |  |        |                 | Numéro<br>parcelle |
|                        |              |  |                                     | UBa1                       |    |      |  |        |                 | BM 568             |
| IA 044 052 23<br>00144 | 15 déc. 2023 | Monsieur CARRERO<br>Patrick<br><br>42 Impasse du<br>Chemin Noir<br><br>44570 44570 | NOT'ATLANTIQUE<br>NOTAIRES ASSOCIES | Bâti sur terrain<br>propre | 2  | 1925 | rue des Mares  | 70000  | A.D.M.          |                    |
|                        |              |  |                                     | PLU                        |    |      |  |        |                 | Numéro<br>parcelle |
|                        |              |  |                                     | UHa1                       |    |      |  |        |                 | ZB 223             |
|                        |              |  |                                     | UHa1                       |    |      |  |        |                 | ZB 248             |
| UHa1                   | ZB 249       |  |                                     |                            |    |      |  |        |                 |                    |
| IA 044 052 23<br>00145 | 21 déc. 2023 | Madame BAGOUET<br>Christine<br><br>16 Allée de la<br>source<br><br>38370 38370     | NOTAE                               | Bâti sur terrain<br>propre | 30 | 217  | Avenue André<br>pellissier et rue<br>du colonel<br>boucher | 130000 | GOMES Coraline  |                    |
|                        |              |  |                                     | PLU                        |    |      |  |        |                 | Numéro<br>parcelle |
|                        |              |  |                                     | UBa1                       |    |      |  |        |                 | BM 356             |
| UBa1                   | BM 595       |  |                                     |                            |    |      |  |        |                 |                    |
| IA 044 052 23<br>00146 | 21 déc. 2023 | Madame BONJOUR<br>Tiphaine   | OFFICE NOTARIAL DU<br>LITTORAL      | Non bâti                   | 13 | 1026 |  | 45000  | BRESIS Hélène   |                    |

|                        |              |  |                             |                         |  |                              |      |  |       |                 |
|------------------------|--------------|--|-----------------------------|-------------------------|--|------------------------------|------|--|-------|-----------------|
|                        |              | 13 RUE P DE PARSCAU DU PLESSIS<br>44480 44480                            |                             | PLU<br>UBa1             | Numéro<br>parcelle<br>BK 464           | rue Parscau du Plessis       |      |  |       |                 |
| IA 044 052 23<br>00146 | 21 déc. 2023 | Madame BONJOUR Tiphaine<br>13 RUE P DE PARSCAU DU PLESSIS<br>44480 44480 | OFFICE NOTARIAL DU LITTORAL | Non bâti                |  | 13<br>rue Parscau du Plessis | 1026 |  | 45000 | MOYENCE Arnaud  |
|                        |              |  |                             | PLU<br>UBa1             | Numéro<br>parcelle<br>BK 464           |                              |      |  |       |                 |
| IA 044 052 23<br>00147 | 22 déc. 2023 | SIPAR<br>24 cours Michelet<br>92800 92800                                | DE LAUZANNE Olivier         | Bâti sur terrain propre |  | 26<br>AVENUE ANDRE PELISSIER | 405  |  | 65000 | LESI ARIANA     |
|                        |              |  |                             | PLU<br>UBa1<br>UBa1     | Numéro<br>parcelle<br>BI 729<br>BM 358 |                              |      |  |       |                 |
| IA 044 052 23<br>00147 | 22 déc. 2023 | SIPAR<br>24 cours Michelet<br>92800 92800                                | DE LAUZANNE Olivier         | Bâti sur terrain propre |  | 26<br>AVENUE ANDRE PELISSIER | 405  |  | 65000 | CIPA Aurela     |
|                        |              |  |                             | PLU<br>UBa1<br>UBa1     | Numéro<br>parcelle<br>BI 729<br>BM 358 |                              |      |  |       |                 |
| IA 044 052 23<br>00147 | 22 déc. 2023 | SIPAR  | DE LAUZANNE Olivier         | Bâti sur terrain propre |  | 26                           | 405  |  | 65000 | TSIPA Vlantimir |

|                        |              |   |                                     |                                |  |                                 |       |        |                |  |
|------------------------|--------------|---|-------------------------------------|--------------------------------|--|---------------------------------|-------|--------|----------------|--|
|                        |              | 24 cours Michelet<br><br>92800 92800                                    |                                     | PLU<br>UBa1<br>UBa1            | Numéro<br>parcelle<br>BI 729<br>BM 358         | AVENUE ANDRE<br>PELISSIER       |       |        |                |  |
| IA 044 052 23<br>00147 | 22 déc. 2023 | SIPAR<br><br>24 cours Michelet<br><br>92800 92800                       | DE LAUZANNE Olivier                 | Bâti sur terrain<br>propre     | 26   | 405                             |       | 65000  | TSIPA Zacho    |  |
|                        |              |   |                                     | PLU<br>UBa1<br>UBa1            | Numéro<br>parcelle<br>BI 729<br>BM 358         | AVENUE ANDRE<br>PELISSIER       |       |        |                |  |
| IA 044 052 23<br>00148 | 27 déc. 2023 | LA SALAMANDRE<br><br>21 rue Louis<br>Pasteur<br><br>44720 44720         | DELTOUR<br>ALEXANDRA                | Bâti sur terrain<br>propre     | 4  | 17895                           | 38,36 | 226000 | IMMO-V         |  |
|                        |              |   |                                     | PLU<br>UEa2b<br>UEa2b<br>UEa2b | Numéro<br>parcelle<br>YK 44<br>YK 45<br>YK 708 | rue du Docteur<br>Jules Poumier |       |        |                |  |
| IA 044 052 23<br>00149 | 28 déc. 2023 | Madame RENAUD<br>Marcelle<br><br>45 Ter rue Nantaise<br><br>44160 44160 | NOT'ATLANTIQUE<br>NOTAIRES ASSOCIES | Bâti sur terrain<br>propre     | 7  | 278                             |       | 144000 | MALLARD Julien |  |
|                        |              |   |                                     | PLU<br>Numéro<br>parcelle      |  | rue d'Auvergne                  |       |        |                |  |

Registre édité le : 12 févr. 2024 13:53

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des opérations de déclarations d'intention d'aliéner présentées ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire**

Donc il y a, pour terminer, une question qui a été présentée. Je crois que c'est Monsieur PABOIS qui va la lire.

**Monsieur Alain PABOIS**

Bonsoir à tous.

Donc, la presse, via les syndicats enseignants, a annoncé la fermeture de trois classes dans les écoles Aimé Césaire, Danielle Casanova, et la Pommeraye. Nous souhaitons connaître les conséquences sur les effectifs par classe que cette décision engendre, ainsi que votre position sur la question.

**Monsieur le Maire**

Je vais laisser Yveline LECAMP apporter les éclaircissements chiffrés nécessaires.

**Madame Yveline LECAMP**

Alors, nous connaissons depuis 2022 une baisse des effectifs prévisionnels des écoles de la Ville. Cette baisse n'est pas locale, mais affecte plus largement le Département. Alors quelques chiffres :

|                                |          |                       |                 |
|--------------------------------|----------|-----------------------|-----------------|
| A l'école Aimé Césaire :       | en 2022, | en prévisionnel : 358 | en réel : 356 ; |
|                                | en 2023, | en prévisionnel : 350 | en réel : 320 ; |
|                                | en 2024, | en prévisionnel : 315 |                 |
| Pour Casanova :                | en 2022, | en prévisionnel : 202 | en réel : 199 ; |
|                                | en 2023, | en prévisionnel : 192 | en réel : 172 ; |
|                                | en 2024, | en prévisionnel : 175 |                 |
| Pour l'école de la Pommeraye : | en 2022, | en prévisionnel : 254 | en réel, 250 ;  |
|                                | en 2023, | en prévisionnel : 247 | en réel, 253 ;  |
|                                | en 2024, | en prévisionnel : 241 |                 |

La baisse n'apparaît pas si significative entre cette année et l'année dernière pour les écoles Césaire et Casanova, mais la fermeture de classe, comme vous le savez, était déjà envisagée en fin d'année scolaire. La décision pour cette année, avait été prise, de maintenir le nombre de classes, malgré cette baisse entre le prévisionnel et le réel. 20 enfants pour chaque école, afin de ne pas désorganiser totalement la rentrée scolaire par une décision prise trop tardivement.

Ainsi, nous ne sommes pas surpris par ces fermetures de classes annoncées et échangées entre l'Education Nationale et la Municipalité. Le classement en REP permet d'avoir, malgré ces fermetures, des effectifs par classe qui ne dépassent pas 24 élèves, et le maintien des classes dédoublées, en grande section, CP, CE1, avec des effectifs maximum à 14 élèves, permet de conserver une qualité d'enseignement.

Il faut noter qu'à Césaire, la moyenne hors classe dédoublées, sera à plus 21 enfants par classe. Pour Casanova, c'est une classe de grande section à 14 qui ferme, et les classes des autres niveaux restent à 21 élèves maximum, comme cette année.

Enfin, à la Pommeraye, nous serions sur des classes toujours hors classe dédoublées à 24 maximum. La moyenne était à plus 20, sans fermeture, et sera à plus 23 avec fermeture.

L'Education Nationale a exposé aussi les chiffres sur l'indice de position sociale, ensemble d'indicateurs qui mesurent une fragilité du territoire. Pour le centre, nous sommes à plus 86 et pour le quartier de La Pommeraye à plus 93. L'Education Nationale se base aussi sur une IPS pour définir une moyenne d'enfants par classe. Pour info, la moyenne en France est de 103-104. La décision est prise tôt dans l'année sur des remontées d'effectifs prévisionnels.

Les directrices d'école, par contre, peuvent encore remonter à l'Education Nationale des nouveaux chiffres, si augmentation significative, des inscriptions pour réévaluer les fermetures de classes envisagées, notamment pour La Pommeraye. S'il y avait des inscriptions de plus, ça pourrait changer.

Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

**Monsieur Alain PABOIS**

Très bien, merci.

**Monsieur le Maire**

Comme on le disait tout à l'heure, il y a un effet de la démographie. Le Directeur Départemental des Services d'Education Nationale nous l'a dit. C'est une tendance lourde qui va se poursuivre en France et dans le Département. Et donc, ceux qui souhaitent qu'il y ait moins de population ne pourraient que se réjouir qu'il y ait moins de naissances...

Après, chacun peut avoir un avis différent sur la question.

Nous avons épuisé l'ordre du jour et je vous remercie. La séance est levée.

\*\*\*\*\*

**CLOS ET ARRETE LES DITS JOUR, MOIS ET AN**

\*\*\*\*\*